

CONVERGENCES



agence régionale
de la Formation
tout au long de la vie
Poitou-Charentes

La publication de l'Observatoire Régional Emploi Formation

N° 66 - Janvier 2016

OREF POITOU-CHARENTES

Cahier du COT « Productions agricoles et sylvicoles, travaux paysagers » 2014-2020

Tableau de bord emploi-formation

avant propos

Le secteur de l'agriculture a pour première finalité l'alimentation humaine. Avec le temps, son champ d'intervention s'est élargi : il est devenu un acteur incontournable de l'aménagement du territoire et du développement économique. En outre, il participe indéniablement à la gestion des ressources naturelles.

Les secteurs du paysage et des travaux forestiers ont vu eux aussi leurs objets se transformer : initialement axés sur l'entretien des espaces verts et forestiers, ils occupent désormais une place majeure dans les politiques de valorisation et de préservation de la biodiversité.

Dans ce contexte et cet environnement en pleine mutation, l'Etat, la Région, les organisations professionnelles et les syndicats de salariés ont souhaité s'engager collectivement, avec la signature d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) afin de répondre aux besoins de la profession d'un accompagnement du secteur sur les questions de formation et d'emploi, de ressources humaines et d'observation économique et sociale.

Les partenaires se sont ainsi accordés sur les objectifs suivants :

- Sécuriser les parcours professionnels en développant l'orientation et la formation professionnelle.
- Développer l'attractivité des métiers de l'agriculture, de la sylviculture et du paysage.
- Améliorer l'appariement entre l'offre et la demande d'emploi.
- Améliorer les conditions de travail et le dialogue social dans le secteur.
- Mener une observation régionale partagée des secteurs visés par le présent accord.

Plus globalement, l'ensemble des signataires du COT recherche une insertion professionnelle optimale et durable et le développement des compétences de l'ensemble des actifs.

Outil mis à la disposition du partenariat, cette publication est construite afin de faciliter la réalisation d'un diagnostic partagé. C'est une amorce du travail que les acteurs locaux peuvent engager en confrontant les analyses statistiques proposées aux réalités locales. Ce travail complémentaire viendra enrichir les analyses, parfois les corriger, et surtout les mettre en perspective.

Ce document est téléchargeable depuis le site de l'ARFTLV (www.arftlv.org). Toute utilisation des informations doit porter la mention suivante « Extrait de Convergences, la publication de l'ARFTLV » et doit citer les sources des données.

Nos dernières publications :

- Convergences n° 65 : Cahier du COT « Aide à domicile »
- Convergences n° 64 : Cahier du COT « BTP »
- Convergences n° 63 : Accord régional de développement de l'emploi et de la formation des industries agroalimentaires 2013 - 2015



Sommaire

Le secteur	3
L'observation	3
L'emploi	4
Les besoins en emploi, les tendances	19
L'environnement socio-économique	20
La formation professionnelle	24
La formation professionnelle initiale	24
La formation continue des demandeurs d'emploi	29
La formation continue des actifs occupés	30
Le marché du travail	33
L'offre d'emploi	33
La demande d'emploi	34
Les conditions de travail	36
Annexes	38
Définitions	38
Délimitation statistique de l'observation	39

Le secteur

L'observation

Périmètre de l'observation

Le périmètre d'observation du **secteur de la production agricole et sylvicole et des travaux paysagers** en Poitou-Charentes, a été défini, dans le cadre du **Contrat d'Objectifs Territorial (COT) du même nom**, à partir d'une sélection d'activités validée par l'ensemble des signataires, partenaires en septembre 2014¹.

Les activités prises en compte sont les **activités principales exercées par les entreprises** (cf. code APE ou NAF), déclarées auprès des **CFE (Centres de Formalités des Entreprises)** des Chambres d'Agriculture.

Au plan statistique, l'observation repose sur l'analyse des données issues des fichiers des personnes affiliées (non-salariées et salariées²) à la **Mutualité Sociale Agricole (MSA)** en région.

L'analyse privilégie l'emploi des salariés agricoles, s'appuyant, pour se faire, sur les fichiers de la Caisse Centrale de la MSA (CCMSA) pour la région Poitou-Charentes.

Les activités agricoles salariées couvertes par la MSA et le poids des emplois en région à fin 2014



Source des données : CCMSA - Champ : Poitou-Charentes, fichier salariés, 2014 - Traitement : ARFTLV/OREF

(*) *Organismes de services = Mutualité agricole, Crédit agricole, Autres organismes professionnels, SICAE personnel statutaire ; Autres = Artisans ruraux et autres activités (Gardes-chasse, pêche, forestiers, Organismes de remplacement, travail temporaire, Membres bénévoles, Etablissements privés enseignement technique agricole, Enseignants établissements d'enseignement agricole...)*

Le périmètre d'observation n'englobe pas toutes les activités relevant de l'affiliation aux caisses MSA. Les emplois relevant du périmètre d'activités du COT (en vert dans le schéma) représentent près de 54 % des emplois de l'ensemble des activités couvertes par le régime agricole en région à fin 2014.

Cette part est légèrement moins importante qu'en France métropolitaine où elle atteint près de 55 %.

Les activités de « productions agricoles et sylvicoles, travaux paysagers » comprennent :

- Les cultures spécialisées (*nous avons fait le choix d'y inclure les champignonnières*),
- La viticulture,
- Les élevages spécialisés de petits et de gros animaux,
- Les cultures et élevage non spécialisés (*aussi sous l'appellation polyculture, élevage*),
- Les entreprises de jardins, paysagistes,
- Les entreprises de travaux agricoles,
- La sylviculture et les exploitations de bois

1 Voir, en annexe, le détail de ces activités classifiées selon la nomenclature NAF.

2 Les dernières données disponibles sur les salariés datent, dans ce document, de 2014, celles sur les non-salariés datent de 2013.

Le champ des établissements relevant du régime agricole ne se limite pas aux seules exploitations agricoles ou établissements assimilés (entreprises de travaux agricoles), mais englobe les établissements détenus collectivement par ces exploitants agricoles ainsi que leurs filiales de premier et deuxième niveaux.

Les données correspondant aux CUMA sont bien incluses dans le périmètre des activités du COT. Elles font l'objet d'une extraction et d'une analyse à part, au même titre que celles relatives aux Groupements d'Employeurs. Au sein des entreprises de services agricoles, un focus a également été opéré sur les Entrepreneurs des Territoires (EDT).

Précautions méthodologiques et éléments de langage

- Les **salariés employés dans l'année** sont toutes les personnes présentes au cours de l'année, même si elles ont débuté ou cessé leur activité professionnelle au cours de l'année. Si le salarié a eu plusieurs contrats de travail dans le même secteur d'activité, il est compté une seule fois.
- Les **emplois en cours dans l'année** sont tous les contrats effectués dans l'année, même si ceux-ci ont débuté ou cessé en cours d'année.
- Les **emplois en cours en fin d'année** sont tous les contrats dont la date de dernière activité est le 31 décembre. Les contrats ayant cessé avant la fin de l'année, ne sont pas comptés.
- Les **emplois à temps partiel** (temps de travail inférieur à la durée légale de 35 heures par semaine) étant fréquents dans le secteur agricole, il apparaît pertinent de mesurer les emplois en **ETP (Equivalent Temps Plein)**, calculés sur la base du nombre d'heures rémunérées dans l'année divisé par 1 820.
- Les **établissements** sont tous les **établissements employeurs de main d'œuvre**, c'est-à-dire ayant rémunéré au moins un contrat dans l'année, que l'activité débute ou cesse en cours d'année.

Source : CCMSA, fichier salariés

L'emploi

Avec plus de 42 000 emplois en Poitou-Charentes en 2013, l'emploi en production agricole, sylvicole et travaux paysagers pèse 6 % de l'emploi total régional, soit deux fois plus qu'au national.

- Le volume d'emploi salarié est variable en cours d'année selon les activités et les saisons. A fin 2013, l'ensemble des activités de production agricole, sylvicole et de travaux paysagers auront eu recours, en région, à près de 17 000 emplois salariés (en ETP), soit près de 3 % de l'emploi salarié total régional. Sur un même périmètre d'activités (cf. données CCMSA), ces emplois comptent pour près de 5 % des emplois salariés de la grande région Aquitaine- Limousin-Poitou-Charentes, 2 % de l'emploi salarié de France métropolitaine.
- Le volume d'emploi non-salarié en production agricole, sylvicole et travaux paysagers dépasse 24 000 emplois en région en 2013. Ces emplois sont occupés par des chefs d'exploitation ou d'entreprise affiliés aux caisses de la MSA dont 84 % exercent à titre exclusif, 9 % à titre secondaire, 7 % à titre principal³. L'emploi non salarié en production agricole, sylvicole et travaux paysagers compte pour environ 28 % de l'emploi non salarié régional tous secteurs.

³ Est chef d'exploitation ou d'entreprise agricole à titre principal, toute personne dont les revenus agricoles représentent plus de 50 % de ses revenus globaux (c'est souvent la déclaration d'impôt qui sert de référence). Son temps de travail sur l'exploitation doit représenter plus de la moitié de son temps de travail global. (Source : MSA)

Chiffres clés de l'emploi salarié (2014)

Salariés, emplois, établissements employeurs par types d'activités

Type d'activité	Etablissements employeurs	Salariés embauchés dans l'année	Contrats salariés signés dans l'année	Emplois salariés (ETP) en fin d'année
Exploitations cultures, élevages	7 607	40 671	57 169	13 596
Entreprises jardins, paysagistes	505	2 838	3 476	1 903
Entreprises de travaux agricoles	553	2 915	3 570	1 145
Sylviculture, exploitations de bois	117	352	395	192
Ensemble production agricole	8 782	46 776	64 610	16 836

Source : CCMSA - Champ : Poitou-Charentes, fichier salariés, 2014 - Traitement : ARFTLV/OREF

En Poitou-Charentes, en 2014, près de **8 800 établissements affiliés à la MSA sont employeurs de main d'œuvre en production agricole, sylvicole et travaux paysagers.**

Ils ont conclu plus de **64 600 contrats** en 2014, soit plus de **16 800 emplois en ETP** au 31 décembre. L'ensemble de ces salariés représentent une masse salariale de **près de 348,6 millions d'€** en fin d'année.

Actifs en emploi

Des actifs à dominante masculine

En 2013, 62 % des actifs (salariés et non-salariés) régionaux de la production agricole, sylvicole et des travaux paysagers sont des hommes (taux supérieur de 10 points au taux masculin moyen régional).

Parmi ces actifs, la population non salariée des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole se compose à 79 % d'hommes et celle des salariés en compte 62 %.

Chez les salariés, la proportion de femmes la plus importante se trouve en cultures spécialisées (47 % des salariés de ce secteur), la viticulture (42 % de femmes dans ce secteur), les élevages spécialisés de petits animaux (40 % de femmes).

Dans la sylviculture et les exploitations de bois, les femmes sont, en revanche, largement sous représentées (9 % de salariées), même s'il faut relativiser ce chiffre au regard des effectifs moindres dans ces secteurs par rapport à ceux des autres secteurs.

Source : CCMSA (fichier salariés) et MSA (fichier non-salariés) - Champ : Poitou-Charentes, 2013 - Traitement : ARFTLV/OREF

Des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole vieillissants

D'âge moyen 48 ans en 2013, les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, sylvicole ou de travaux paysagers forment une population âgée. A peine plus de 1 % a moins de 25 ans et plus d'un sur deux a plus de 50 ans. Près d'un sur trois a plus de 55 ans et plus d'un sur dix est sexagénaire.

Sur les six dernières années, leur nombre a connu une baisse de 2 % par an en moyenne (baisse du même ordre pour les conjoints collaborateurs et aides familiaux, ces statuts tombant peu à peu en désuétude). Cette baisse des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole suit celle des exploitations agricoles (- 2,7 % par an en moyenne dans le même laps de temps).

Le nombre des exploitations diminue et leur taille augmente du fait d'un phénomène de concentration. Si le nombre des exploitations et des chefs d'exploitation baisse, le nombre d'employeurs est lui en augmentation (+ 2,5 % par an depuis 2011). Le recours à la main d'œuvre extérieure tend à se développer.

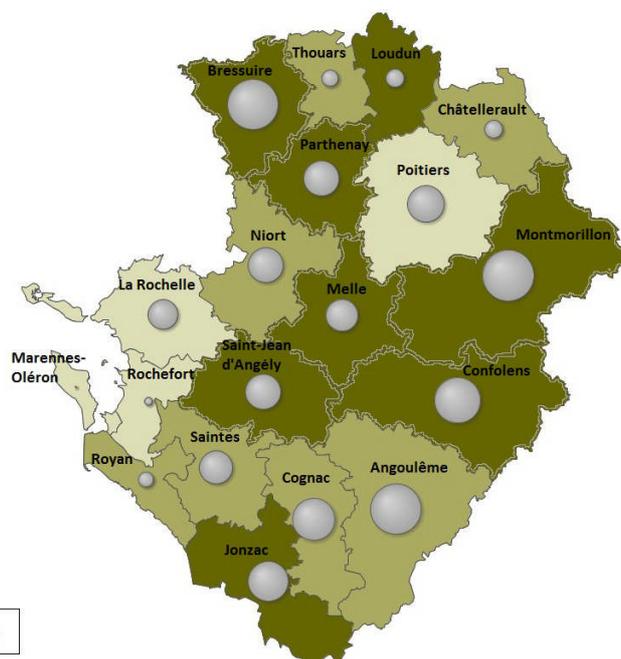
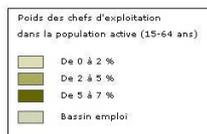
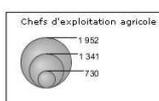
Source : MSA - Champ : Poitou-Charentes, fichier non-salariés, 2013 - Traitement : ARFTLV/OREF

La répartition territoriale des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole suit celle des principales productions.

Les bassins d'emploi⁴ de Montmorillon, Angoulême, Bressuire, Confolens concentrent à eux quatre près d'un exploitant sur trois.

Les exploitants en grande culture sont majoritaires à l'échelon régional (près d'un exploitant sur deux) et particulièrement présents sur les bassins de Montmorillon, Poitiers (plus de quatre exploitants sur cinq).

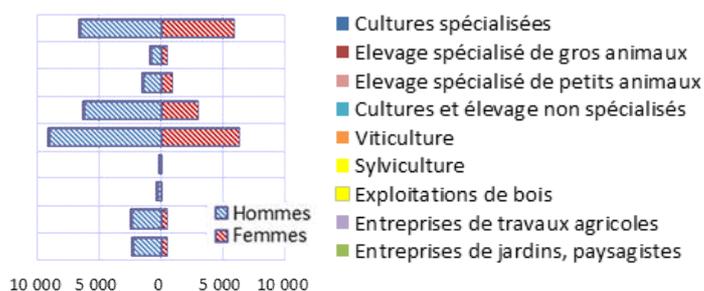
Plus des deux tiers des exploitants des bassins de Parthenay et Bressuire sont des éleveurs, éleveurs que l'on trouve aussi (en moins grande part) sur les bassins de Confolens, Niort, Melle. Sur le bassin cognaçais, près de deux exploitants sur trois sont des viticulteurs.



Réalisation: ARFTLV, 2015
Source: @Route500@ IGN-Paris-2014

Source : MSA - Champ : Poitou-Charentes, fichier non-salariés, 2013 - Traitement : ARFTLV/OREF

Une population salariée agricole majoritairement masculine



Source : CCMSA - Champ : Poitou-Charentes, fichier salariés, 2014 - Traitement : ARFTLV/OREF

En Poitou-Charentes en 2014, sur l'ensemble des activités de production agricole, les femmes représentent 38 % des salariés. La proportion de femmes salariées est plus importante dans les cultures spécialisées (47 % des salariés de ce secteur), la viticulture (41 % de femmes dans ce secteur), les élevages spécialisés de petits animaux (40 % de femmes).

Dans la sylviculture et les exploitations de bois, les femmes restent largement sous représentées (part de 9 % en moyenne). Il faut relativiser ce chiffre au regard des effectifs moindres dans ces secteurs par rapport à ceux des autres secteurs.

⁴ Voir les zooms territoriaux par bassins d'emploi sur le site de l'Observatoire de l'emploi de Pôle emploi Poitou-Charentes.

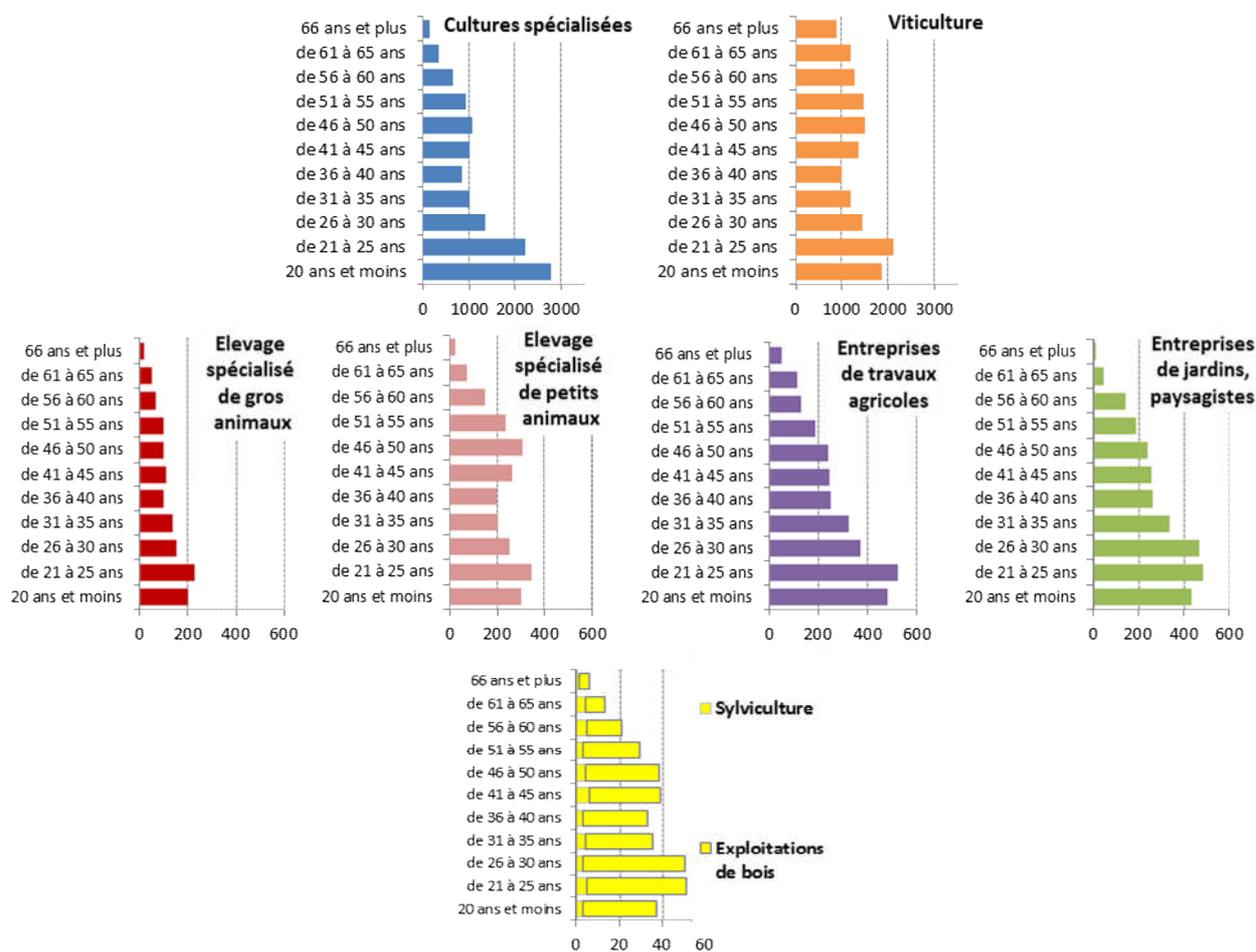
Un vivier de salariés agricoles relativement jeunes

En Poitou-Charentes en 2014, 33 % des salariés des activités de production agricole, sylvicole et travaux paysagers ont moins de 25 ans, 23 % sont des seniors⁵ et 8 % sont des sexagénaires.

Les salariés de moins de 25 ans sont particulièrement présents en cultures spécialisées (40 %) et en polyculture-élevage (37,5 %). Ces jeunes actifs comptent aussi pour 34,5 % en entreprises de travaux agricoles, 34 % en élevage spécialisé de gros animaux, 32 % en entreprises de jardins, paysagistes.

La situation de la viticulture est assez singulière. En effet, si, d'un côté, elle affiche une part non négligeable de moins de 25 ans (26 %), due à une forte proportion de saisonniers, la part des seniors n'en est pas moins conséquente (32 %), due probablement (en partie du moins) au souhait dans cette filière de garder une main-d'œuvre difficile à recruter.

Pyramide des âges des salariés par activités



Source : CCMSA - Champ : Poitou-Charentes, fichier salariés, 2014 - Traitement : ARFTLV/OREF

⁵ Dans l'ensemble du tableau de bord, le terme de senior désigne toute personne âgée de plus de 50 ans.

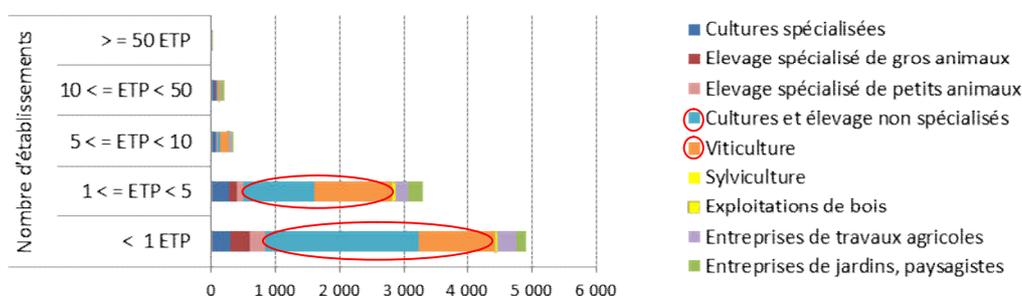
Etablissements employeurs de main d'œuvre

Principalement des exploitations pratiquant la culture, l'élevage

87 % des établissements employeurs sont des exploitations ayant principalement des activités de cultures et/ou d'élevages. Elles ont signé, en cours d'année 2014, 88 % du total des contrats de la production agricole, sylvicole et des travaux paysagers (82 % des emplois ETP en cours à la fin de l'année).

6 % des établissements employeurs sont des entreprises de jardins, paysagistes (5 % des contrats de la production agricole et 10 % des ETP), 6 % sont des entreprises de travaux agricoles (6 % des contrats de la production agricole et 7 % des ETP), 1 % sont des établissements sylvicoles et exploitations de bois (1 % des contrats de la production agricole et 1 % des ETP).

Répartition des établissements employeurs par tranche d'effectif salarié ETP



Source : CCMSA - Champ : Poitou-Charentes, fichier salariés, 2014 - Traitement : ARFTLV/OREF

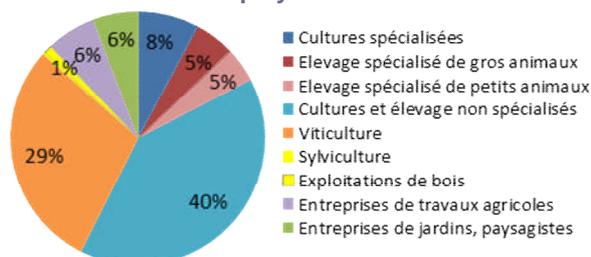
En 2014, les établissements ayant employé moins de 5 ETP sur l'année prédominent largement (94 % de l'ensemble des établissements employeurs). Ces établissements emploient près de 62 % des travailleurs salariés. Parmi ces structures, celles ayant une activité principale de polyculture-élevage ou de viticulture sont fortement représentées (42 % et 29 % des moins de 5 ETP).

Les établissements ayant employé un effectif salarié équivalent à moins d'un ETP sur l'année 2014 comptent pour près de 56 % de l'ensemble des établissements employeurs. Ces établissements emploient plus de 22 % des travailleurs salariés.

À l'autre extrémité, 2,5 % des établissements ont eu recours à plus de 10 emplois en ETP sur l'année 2014. Ces structures concentrent près de 27 % des travailleurs salariés.

A peine 0,2 % des établissements employeurs (soit 15 structures) dépassent les 50 ETP sur un an (horticulture, arboriculture, pépinières, paysagistes ...). Parmi eux, 4 sur 5 ont une activité de culture spécialisée. Près d'un salarié sur dix travaille dans une structure employant plus de 50 ETP à l'année.

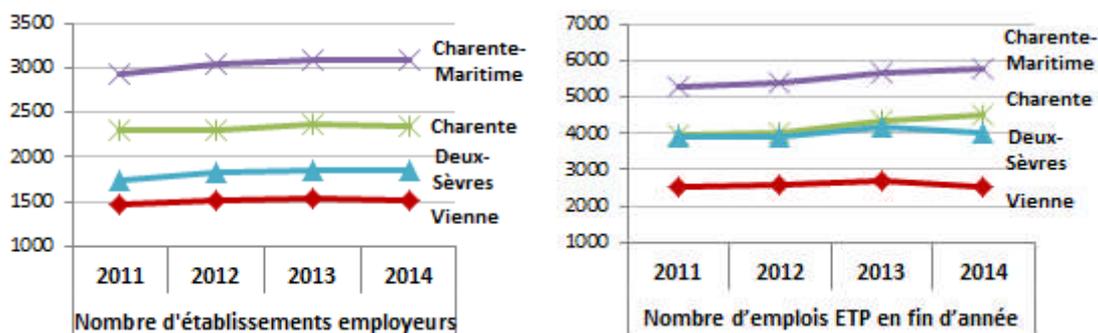
Répartition des établissements employeurs de main d'œuvre salariée par secteur



Source : CCMSA - Champ : Poitou-Charentes, fichier salariés, 2014 - Traitement : ARFTLV/OREF

En 2014, les établissements employeurs de main d'œuvre les plus nombreux en région sont ceux dont l'activité principale est la polyculture élevage (40 % des établissements) ou la viticulture (29 %).

Répartition départementale des établissements employeurs et des emplois (ETP) et évolution



Source : CCMSA - Champ : Poitou-Charentes, fichier salariés - Années 2011 à 2014 - Traitement : ARFTLV/OREF

En Poitou-Charentes, les établissements employeurs de main d'œuvre en production agricole, sylvicole et travaux paysagers et leurs emplois (ETP) se situent, par ordre d'importance des effectifs, en Charente-Maritime, en Charente, en Deux-Sèvres et en Vienne.

L'évolution des emplois occupés au sein des exploitations et entreprises de production agricole, sylvicole et de travaux paysagers est plus ou moins contrastée selon le département. Si elle est orientée à la hausse depuis 2011 dans les deux-Charentes (+ 4,6 % en Charente et + 3 % en Charente-Maritime en croissance annuelle moyenne), elle connaît depuis 2013 une inflexion à la baisse en Deux-Sèvres et en Vienne (- 3,6 % et - 6,5 % respectivement).

La croissance de l'emploi en Charente et en Charente-Maritime est avant tout portée par la viticulture et les entreprises de travaux agricoles. Les raisons à la diminution de l'emploi en Deux-Sèvres et en Vienne entre 2013 et 2014 apparaissent plus délicates à analyser : parmi les facteurs pouvant l'expliquer figure la continuation de la baisse des effectifs salariés en emploi dans la sylviculture et les exploitations de bois (même si le volume des effectifs concernés incite à prendre des précautions en matière d'analyse).

Emploi salarié et ses évolutions

Tableau de bord : salariés et contrats en cours d'année, emplois en fin d'année

	Activités	2011	2012	2013	2014	Taux d'évolution annuel moyen 2011-2014
Nombre de salariés employés dans l'année	En cultures spécialisées	13 180	12 307	13 613	12 438	- 1,9 %
	En élevage spécialisé de gros animaux	1 036	1 083	1 153	1 261	6,8 %
	En élevage spécialisé de petits animaux	2 274	2 302	2 436	2 371	1,4 %
	En cultures et élevage non spécialisés	8 219	8 493	8 948	9 218	3,9 %
	En viticulture	12 745	13 384	15 071	15 383	6,5 %
	En sylviculture (*)	93	48	45	41	-
	En exploitations de bois	330	320	326	311	- 2,0 %
	En entreprises de travaux agricoles	2 155	2 347	2 805	2 915	10,6 %
	En entreprises de jardins, paysagistes	2 605	2 724	2 785	2 838	2,9 %
	Ensemble des activités	42 637	43 008	47 182	46 776	3,1 %
Nombre de contrats signés en cours d'année	En cultures spécialisées	15 998	14 807	16 700	15 560	- 0,9 %
	En élevage spécialisé de gros animaux	1 225	1 291	1 381	1 507	7,2 %
	En élevage spécialisé de petits animaux	3 489	3 584	3 896	3 853	3,4 %
	En cultures et élevage non spécialisés	10 654	11 018	11 675	12 129	4,4 %
	En viticulture	19 879	20 495	23 537	24 120	6,7 %
	En sylviculture (*)	111	52	54	51	-
	En exploitations de bois	373	339	354	344	- 2,7 %
	En entreprises de travaux agricoles	2 574	2 752	3 417	3 570	11,5 %
	En entreprises de jardins, paysagistes	3 170	3 298	3 388	3 476	3,1 %
	Ensemble des activités	57 473	57 636	64 402	64 610	4,0 %
Nombre d'emplois (ETP) en fin d'année	En cultures spécialisées	3 740	3 576	3 891	3 812	0,6 %
	En élevage spécialisé de gros animaux	557	560	582	585	1,6 %
	En élevage spécialisé de petits animaux	1 058	1 079	1 095	1 090	1,0 %
	En cultures et élevage non spécialisés	3 266	3 398	3 544	3 384	1,2 %
	En viticulture	3 953	4 080	4 487	4 725	6,1 %
	En sylviculture (*)	45	25	22	15	-
	En exploitations de bois	203	202	192	177	- 4,5 %
	En entreprises de travaux agricoles	971	1 033	1 139	1 145	5,6 %
	En entreprises de jardins, paysagistes	1 883	1 914	1 935	1 903	0,4 %
	Ensemble des activités	15 676	15 867	16 887	16 836	2,4 %

Source : CCMSA - Champ : Poitou-Charentes, fichier salariés - Années 2011 à 2014 - Traitement : ARFTLV/OREF

(*) Les effectifs relatifs à la sylviculture étant particulièrement bas (au regard des autres activités), il apparaît délicat de les analyser en termes d'évolutions.

Sur l'ensemble de la production agricole, sylvicole et des travaux paysagers, le nombre de salariés est en augmentation annuelle moyenne de 3 % sur la période 2011-2014. Le nombre de salariés progresse tout particulièrement en entreprises de travaux agricoles, exploitations d'élevage spécialisé de gros animaux et exploitations viticoles.

Le nombre de contrats conclus en cours d'année augmente de 4 % sur l'ensemble des activités (en évolution annuelle moyenne sur la période considérée).

Le nombre d'emplois en fin d'année (ETP) progresse également sur l'ensemble des activités (+ 2,4 % en moyenne annuelle entre 2011 et 2014).

On peut y voir l'impact d'un allongement des durées de travail annuelles qui progressent toutes sauf en sylviculture et en exploitations de bois. Cet allongement est particulièrement sensible pour les salariés des exploitations viticoles et des entreprises de travaux agricoles, avec un nombre d'heures travaillées qui augmente en moyenne de 5 % à 6 % par an sur la période considérée.

Salariés en cours d'année et emplois correspondants (ETP) par secteur d'activité en 2014

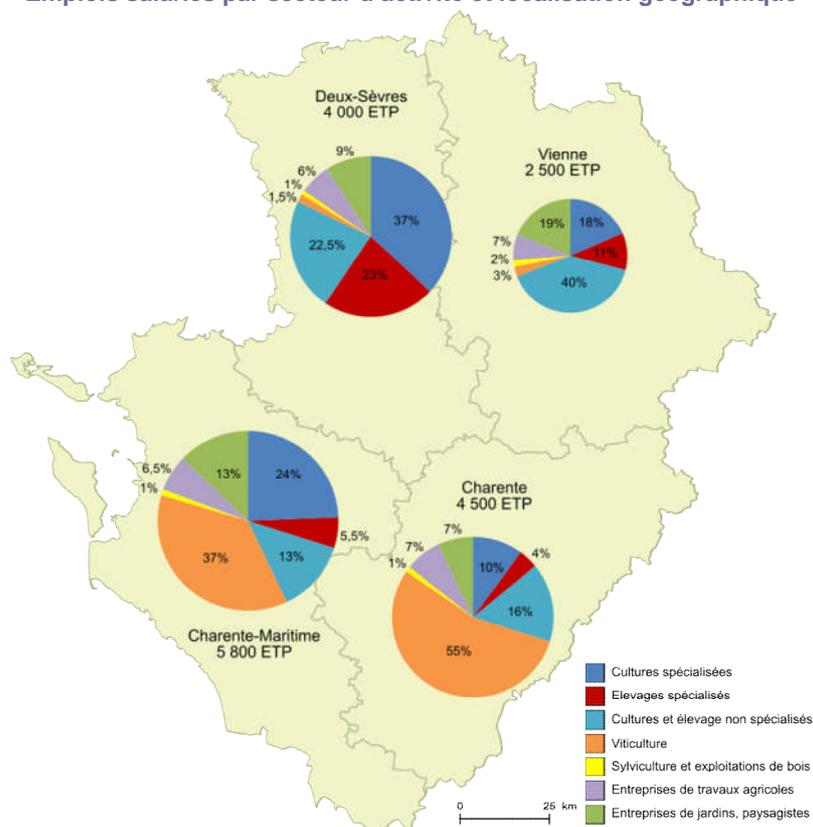


Source : CCMSA - Champ : Poitou-Charentes, fichier salariés, 2014 - Traitement : ARFTLV/OREF

La comparaison entre ces deux graphiques permet de souligner les activités pour lesquelles le nombre de contrats en CDD et/ou à temps partiel est majoritaire. C'est le cas de la viticulture et des cultures spécialisées. En effet, dans ces deux domaines, la différence entre la part des salariés et celle des ETP est positive (respectivement + 5 points et + 3,5 points).

Lorsque la différence est négative, cela laisse à penser que l'activité a recours à davantage de contrats avec plus longues périodes travaillées sur l'année. C'est le cas des entreprises de jardins, paysagistes (- 5 points), des activités d'élevages spécialisés (- 2 points) et, dans une moindre mesure, des entreprises de travaux agricoles (- 1 points).

Emplois salariés par secteur d'activité et localisation géographique



Source : CCMSA - Champ : Poitou-Charentes, fichier salariés, 2014 - Traitement : ARFTLV/OREF

Les emplois (ETP) se concentrent principalement :

- En Vienne et Deux-Sèvres dans les activités de cultures et élevages non spécialisés,
- En Deux-Sèvres (bassins de Thouars et Parthenay), dans la Vienne et en Charente-Maritime pour les cultures spécialisées (culture de légumes - dont le melon - et vergers),
- Dans les deux Charentes, notamment sur les bassins de Cognac et Jonzac pour la viticulture,
- Dans les Deux-Sèvres (en particulier sur le bassin de Bressuire) dans les activités d'élevage,
- En Vienne et en Charente-Maritime pour le jardin, paysagisme (cf. bassins de Poitiers et de Royan).

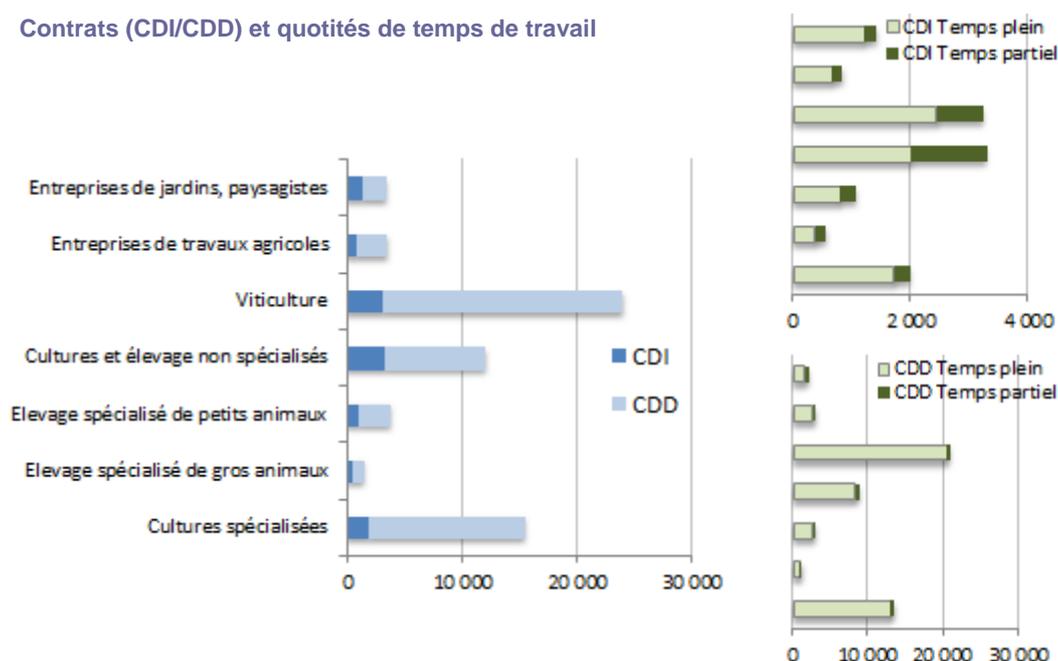
Une prédominance de temps pleins et de contrats CDD

Sur l'ensemble des activités régionales de production agricole, sylvicole et de travaux paysagers, les contrats à temps plein sont très largement représentés (à 91 %), tous types de contrats confondus.

Le poids des contrats à temps plein dans l'emploi total varie toutefois selon l'activité, de 77 % en entreprises de jardins, paysagistes à plus de 94 % dans les cultures spécialisées ou la viticulture (*).

(* Les activités de sylviculture et d'exploitations de bois ont été exclues de ces traitements au vu des effectifs moindres.

Contrats (CDI/CDD) et quotités de temps de travail



Source : CCMSA - Champ : Poitou-Charentes, fichier salariés, 2014 - Traitement : ARFTLV/OREF

Sur l'ensemble de ces activités, la plupart des contrats sont signés en CDD (à 80 % en 2013 et en 2014), même si, là encore, selon l'activité, cela varie de 59 % de contrats en CDD en entreprises de jardins, paysagistes à 87 % en cultures spécialisées ou dans la viticulture.

Le recours à l'emploi salarié dans la production agricole, sylvicole et les travaux paysagers semble bien orienté. Le nombre de contrats signés sur l'ensemble du secteur augmente en effet de plus de 12 % entre 2011 et 2014 (de près de 4 % en croissance annuelle moyenne).

Cette hausse du volume des contrats se vérifie tout particulièrement en entreprises de travaux agricoles (+ 11,5 % de croissance annuelle moyenne entre 2011 et 2014), en élevage de gros animaux et dans la viticulture (avec chacun une croissance annuelle moyenne de 7 % dans ce laps de temps).

L'augmentation globale des contrats est principalement impulsée par la hausse des CDD (+ 16,5 % entre 2011 et 2014, soit + 5 % en croissance annuelle moyenne) alors que le nombre de contrats signés en CDI semble stagner, ce qui est à relativiser au regard de la conjoncture actuelle générale défavorable.

Catégorie de salariés et nombre de jours travaillés dans l'année

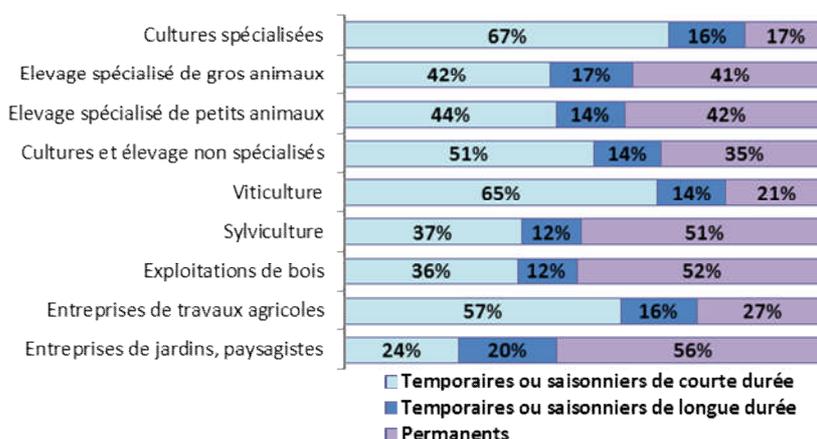
La durée travaillée à l'année constitue l'un des principaux critères à partir duquel on peut distinguer des formes d'emploi « hors norme ». Sur cette base, il nous a été possible d'établir une typologie des emplois de la production agricole, sylvicole et des travaux paysagers selon trois grandes familles⁶ :

- Les emplois **permanents** : il s'agit de ceux rémunérés au moins 200 jours sur l'année,
- Les emplois **temporaires ou saisonniers de longue durée**, rémunérés de 80 à 199 jours sur l'année,
- Les emplois **temporaires ou saisonniers de courte durée**, rémunérés moins de 80 jours sur l'année.

Les emplois peuvent être à temps plein ou à temps partiel. Les durées (jours) correspondent au cumul annuel des périodes travaillées par les salariés de la production agricole, sylvicole et des travaux paysagers.

En Poitou-Charentes, en cours d'année 2014, plus de 57 % des 64 610 contrats conclus avec des salariés dans des activités de production agricole, sylvicole et de travaux paysagers sont des « contrats de travailleurs occasionnels » au sens MSA, c'est-à-dire qu'il s'agit de contrats permettant aux employeurs relevant du régime agricole (sauf exceptions⁷) de pouvoir bénéficier d'exonérations patronales pour l'emploi de « travailleurs occasionnels agricoles ».

Classification des salariés par famille d'emplois et par activité en 2014



Source : CCMSA - Champ : Poitou-Charentes, fichier salariés, 2014 - Traitement : ARFTLV/OREF

Sur l'ensemble des activités de production agricole, sylvicole et de travaux paysagers, la part des salariés ayant occupé un emploi temporaire ou saisonnier de courte durée en 2014 est de 58 % (27 100 personnes), la part de ceux ayant occupé un emploi permanent est de 27 % (12 700 personnes), la part des temporaires ou saisonniers de longue durée est de 15 % (7 000 personnes). Les masses salariales correspondantes sont 231 millions d'€ pour les permanents, 64,5 millions d'€ pour les temporaires /saisonniers « longue durée », 53 millions d'€ pour les temporaires /saisonniers « courte durée ».

Cette classification fait également ressortir les particularités de l'emploi par type d'activité.

⁶ Cette classification est inspirée de celle retenue par l'observatoire de l'emploi de la production agricole de l'AREFA Aquitaine.

⁷ Les employeurs faisant exception sont les CUMA, ETARF, entreprises paysagistes. Sont considérés comme travailleurs occasionnels agricoles, ceux qui remplissent certaines conditions relatives à la nature du contrat de travail et des tâches affectées.

On voit notamment le poids prégnant de l'emploi temporaire/saisonnier de courte durée dans certaines activités : cultures spécialisées (67 % des salariés en 2014), viticulture (65 %), entreprises de travaux agricoles (57 %) et polyculture-élevage (plus de la moitié des salariés sont concernés).

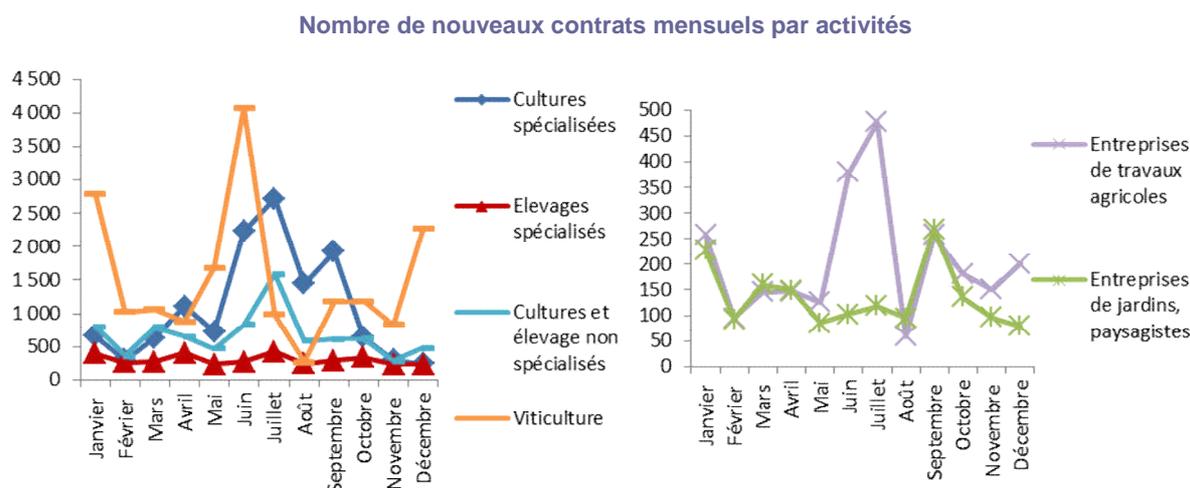
Dans ces activités fortement liées au rythme des saisons, la part de contrats inférieurs à 30 jours est tout à fait notable (autour de 30 %) et reflète bien l'importance en région des travaux nécessitant une main d'œuvre en grande quantité sur de courtes durées (vendange, maïs, semence ...).

Les contrats de 30 à 60 jours se font essentiellement sur la cueillette des fruits et le maraîchage.

Les travaux de plus longue durée (60 à 271 jours) concernent plus particulièrement la taille, le maraîchage et l'horticulture.

On retrouve logiquement un plus grand nombre de salariés permanents en entreprises de jardins, paysagistes (56 %) et aussi dans la sylviculture et les exploitations de bois (51 % à 52 %) (Même s'il faut rester prudent sur ce chiffre au vu des effectifs moindres par rapport aux autres secteurs ...).

Saisonnalité des contrats, saisonnalité des travaux



Source : CCMSA - Champ : Poitou-Charentes, fichier salariés, 2014 - Traitement : ARFTLV/OREF

Le nombre annuel de nouveaux contrats en région (45 600 en 2014 en production agricole, sylvicole, travaux paysagers) suit des variations mensuelles étroitement liées au rythme des saisons agricoles :

- Entre décembre et fin mars : taille des arbres fruitiers et de la vigne ...
- De mars à fin mai : plantations (dont celles du melon), maraîchage ...
- Juin/Juillet : production de semences, éclaircissage, maraîchage, palissage de la vigne ...
- Septembre/octobre : récolte des pommes, vendanges ...

Les salariés travaillant en région dans l'une des activités de productions agricoles et sylvicoles, travaux paysagers sont d'origines très diversifiées (plus de 90 nationalités différentes au total).

Les emplois restent cependant, en premier lieu, occupés par des français(es) (à 95 %) puis par des salariés européens⁸ (à 3 %) : polonais (surtout dans l'arboriculture), portugais (dans le maraîchage, les pépinières), espagnols (en arboriculture et aussi dans le maraîchage), roumains (en entreprises de soutien à l'agriculture), ressortissants du Royaume-Uni (assez présents dans l'élevage, mais aussi en grandes cultures, pépinières).

Source : MSA Sèvres-Vienne et MSA des Charentes - Traitement : ARFTLV/OREF

Zoom sur des formes d'emploi diversifiées (CUMA, GE, EDT)

Les activités de services à la production sont partie intégrante du périmètre de la production agricole, sylvicole et des travaux paysagers. Elles peuvent correspondre à des travaux, main d'œuvre comprise, réalisés par des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) ou des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA). Elles peuvent aussi prendre la forme de prestation salariée par des Groupements d'Employeurs (GE). Ces formes de salariat se développent ces dernières années.

Précision : Les données sur les CUMA font l'objet d'une extraction et d'une analyse à part, au même titre que celles relatives aux GE. Au sein des ETA, un focus a aussi été opéré sur les Entrepreneurs des Territoires.

CUMA

Elles ont pour fonction de mettre à la disposition de leurs sociétaires des moyens partagés nécessaires à la mise en valeur et au développement de l'exploitation (matériels, bâtiments, main d'œuvre salariée). En 2006, elles ont obtenu le droit d'exercer une fonction de GE⁹ pour faire des appoints de main d'œuvre en exploitations adhérentes. Le seuil maximum de 30 % de ces activités a été porté à 49 % en 2014, offrant des perspectives de développement de l'emploi par les CUMA.

(Sources du paragraphe : FNCUMA/CCMSA - Champ : Poitou-Charentes, années 2011 à 2013 - Traitements : ARFTLV/OREF)

Etablissements et salariés en Poitou-Charentes

En 2013, les CUMA employeuses de main d'œuvre salariée sont au nombre de 58 : 12 en Charente, 15 en Charente-Maritime, 23 en Deux-Sèvres et 8 en Vienne (nombre stable sur 3 ans). Ces CUMA ont employé, en 2013, 127 salariés au plan régional (pour 172 salariés en 2012, 148 en 2011). A fin 2013, le nombre total d'emplois en CUMA s'élève à 65 ETP (1,1 ETP en moyenne par établissement).

Les femmes sont peu présentes dans l'emploi des CUMA (12,5 % en 2011, 11 % en 2012, 9 % en 2013). L'âge moyen des salariés est 37 ans. Un salarié sur quatre a moins de 25 ans. La part des seniors semble en légère augmentation (15,5 % en 2011, 16 % en 2012, 21 % en 2013).

Caractéristiques de l'emploi dans les CUMA régionales

A fin 2013, le nombre d'emplois dans les CUMA picto-charentaises égale 74 en 2011, 75 en 2012 et 58 en 2013. Ce nombre apparaît relativement stable sur la période considérée.

De 2012 à 2013, la masse salariale des CUMA passe de 2,3 à 1,5 millions d'€. Cette diminution est, en grande part, imputable à la baisse du nombre d'emplois dans les CUMA en Charente-Maritime et aussi en Vienne (alors que le nombre d'établissements y est resté à peu près stable). L'emploi en ETP a diminué entre ces deux années de 73 % dans les CUMA de Charente-Maritime, de 33 % dans celles de la Vienne, engendrant automatiquement une baisse des salaires reçus (respectivement - 77 % et - 57,5 %).

8 Au sens politique du terme : cf. Europe des 28 pays actuels.

9 Des groupements d'employeurs sont parfois « adossés » à des CUMA, pour gérer plus facilement le partage de main d'œuvre. Il est difficile d'identifier ces groupements et, a fortiori, les emplois qui s'y rattachent.

Type de contrats

L'emploi en CDI est relativement développé en CUMA (44 % des 136 contrats de travail signés en région en 2013). Il génère un volume de travail important (77 % du total des 119 250 h rémunérées) et une masse salariale conséquente (84 % des 1,5 millions d'€ de salaires perçus).

Une des raisons à la part importante de l'emploi en CDI semble résider dans le fait que les CUMA sont exclues des dispositifs d'aide au travail saisonnier, ce qui limite le recours à l'embauche de travailleurs saisonniers et donc le poids de l'emploi en CDD.

Quel que soit le type de contrat (CDI ou CDD), le travail à temps plein prédomine dans les CUMA de la région : il représente 82 % à 83 % des emplois en cours dans l'année, sur la période 2011-2012-2013.

Durée des périodes de travail

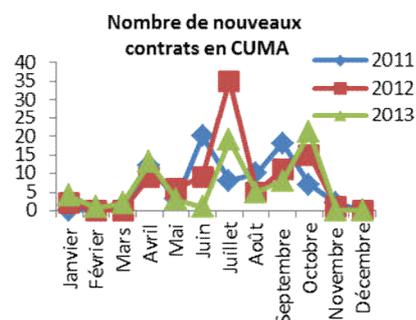
72 % des heures de travail effectuées dans les CUMA de la région en 2013 correspondent à une période travaillée de plus de 271 jours, rémunérée à hauteur de 1 million d'euros environ.

18 % des heures travaillées correspondent à une période comprise entre 181 et 270 jours (pour un salaire annuel égal à 246 000 € environ). Les 10 % d'heures travaillées restantes sur l'année 2013 se répartissent de façon assez uniforme sur des périodes allant de 1 à 6 mois.

Nouveaux contrats et saisonnalité

Le nombre de nouveaux contrats signés dans l'ensemble des CUMA régionales est 81 en 2011, 93 en 2012 et 77 en 2013. Ces contrats sont essentiellement des CDD (à plus de 91 %).

La saisonnalité de l'emploi est surtout marquée d'avril à octobre. On y observe trois pics de recours à des nouveaux emplois: avril, juin-juillet, septembre-octobre, souvent liés aux recrutements occasionnels de conducteurs d'engins agricoles.



Lecture du graphique : « La canicule du printemps 2011 a occasionné une avancée dans l'année des travaux de récolte, affectant aussi bien les récoltes arboricoles que les vendanges. En 2012, les pics d'embauches ont été plus élevés, notamment en juillet.»¹⁰ En 2013, les CUMA retrouvent leurs niveaux d'embauches de 2011 et leur rythme de saisonnalité « classique », calqué sur 2012.

Typologie des emplois dans les CUMA régionales

Familles d'emplois

Le poids des emplois de bureau (10 % en moyenne) apparaît relativement faible au sein des emplois en CUMA qui comprennent aussi des emplois techniques et en atelier de réparation.

« La particularité propre aux CUMA réside dans l'importance de l'emploi technique affecté aux ateliers de réparation des machines agricoles »¹¹ En moyenne, 49 % des salariés des CUMA régionales exercent un emploi de ce type (41 % occupent des emplois techniques hors ateliers).

Les cadres sont relativement peu représentés dans les CUMA de la région, la très grande majorité des contrats signés correspondant à des salariés de catégorie « employé ou non précisé » (98,5 % des contrats en 2013, 95,6 % en 2012 et 96 % en 2011).

10 Source : « L'emploi salarié dans les CUMA en 2012 » Synthèses - Avril 2014 - Observatoire Economique et Social de la MSA.

11 Source : « L'emploi salarié dans les CUMA en 2012 » Synthèses - Avril 2014 - Observatoire Economique et Social de la MSA.

Groupements d'employeurs présents sur le secteur agricole

Les groupements d'employeurs permettent aux entreprises de se regrouper pour employer une main-d'œuvre qu'elles n'auraient pas, seules, les moyens de recruter. Il s'agit d'une des formes d'exercice de la pluriactivité : les salariés d'un groupement d'employeurs effectuent des périodes de travail successives auprès de chacune des entreprises adhérentes au groupement.

Les groupements d'employeurs peuvent également apporter à leurs membres leur aide ou leur conseil en matière d'emploi ou de gestion des ressources humaines.

(Données du paragraphe : Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs CRGE Poitou-Charentes, année 2013 - Traitements ARFTLV/OREF)

Sur 16 créations de groupements d'employeurs (GE) en 2013 en Poitou-Charentes, 10 ont concerné le secteur agricole. Au total, cela porte le nombre de GE intervenant spécifiquement sur le secteur agricole à 147, employant 735 salariés à fin 2013.

Durant l'année 2013, les Groupements d'Employeurs régionaux présents sur le secteur agricole auront mobilisé 2 991 personnes et généré une masse salariale brute de plus de 16,7 millions d'€.

Le nombre de salariés en ETP s'élève à 830 sur l'année 2013, soit 28 % des personnes employées.

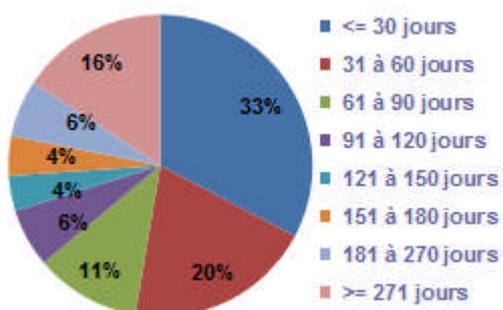
Les 3 525 contrats signés par ces structures étaient à 81,8 % des CDD à temps plein ; le temps partiel ne représente que 5,7 % des contrats. 43 % des contrats ont été signés par des femmes.

La comparaison entre 2012 et 2013 montre certes une perte de deux établissements mais une augmentation de 7,3 % du nombre des salariés et un accroissement de plus de 15,4 % de la masse salariale.

De plus, si le nombre de CDI est en baisse d'environ 2,4 %, le nombre de CDD attribués à des hommes progresse de 21,1 % et celui des CDD signés par des femmes bondit de près de 31,2 %.

La répartition des effectifs salariés par département pointe la position en retrait de la Vienne (6,1 %) et le poids important de la Charente-Maritime (38,8 %). La Charente et les Deux-Sèvres représentent respectivement 31,8 % et 23,3 % des salariés.

Répartition du nombre de jours travaillés par salarié en GE intervenant spécifiquement sur le secteur agricole



Cette répartition montre qu'une majorité de salariés des groupements d'employeurs agricoles ont travaillé moins de 61 jours en 2013 (53 %).

GE intervenant spécifiquement sur le secteur agricole en région en 2013

Activités	Nombre d'établissements (GE)	Nombre d'heures travaillées	Masse salariale (en €)
Cultures spécialisées	14	760 237	8 090 329
Elevage spécialisé de gros animaux	4	41 763	471 521
Conchyliculture (*)	ss	138 114	1 602 584
Cultures et élevage non spécialisés	87	363 088	4 066 772
Viticulture	34	198 546	2 258 653
Entreprises de travaux agricoles	5	19 205	214 917
Gardes-chasse, gardes-pêche (*)	ss	1 812	26 328
Ensemble des activités	147	1 522 765	16 731 104

Source : CRGE - Poitou-Charentes, 2013 - Traitements ARFTLV/OREF

(*) Activités hors périmètre du COT - ss =secret statistique

Entreprises de travaux agricoles, forestiers ou d'entretien d'espaces ruraux

La Fédération des Entrepreneurs Du Territoire (EDT) regroupe des entreprises prestataires de services issues de trois grandes familles d'activités :

- les **entreprises de travaux agricoles** : prestation de services du semis jusqu'à la récolte (ETA) ;
- les **entreprises de travaux forestiers** : prestation de service en entretien et récolte du bois (ETF) ;
- les **entreprises orientées vers les travaux d'entretien des espaces ruraux** (autres qu'agricoles).

(Données du paragraphe : EDT Poitou-Charentes - Union Régionale des Entrepreneurs Des Territoires- Chiffres : MSA, 2013)

Entreprises et emplois

En 2013 en Poitou-Charentes, selon les chiffres fournis par la MSA, les Entrepreneurs des Territoires comptent 1 040 entreprises dont 574 sont employeuses de main-d'œuvre (482 entreprises de travaux agricoles, viticoles, avicoles et ruraux et 92 entreprises de travaux forestiers et sylvicoles).

Cela représente 3 534 emplois sur l'ensemble de la région répartis en 3 201 emplois en entreprises de travaux agricoles, viticoles, avicoles et ruraux et 333 emplois en entreprises de travaux forestiers et sylvicoles. Ces 3 534 emplois correspondent à un total de 1 257 ETP.

Au plan régional, les emplois de ces entreprises sont en large part en CDD (73 % pour 27 % en CDI). Dans chaque département, la part de CDD dans l'emploi total reste aussi largement majoritaire : 78,6 % en Charente, 73 % en Charente-Maritime, 70 % en Deux-Sèvres, 62,5 % dans la Vienne.

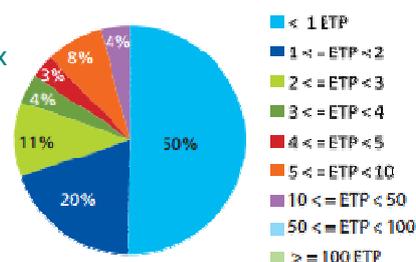
Capacité de travail (en ETP)

La moitié des établissements employeurs de main d'œuvre de travaux agricoles, ruraux et forestiers possède une capacité de travail inférieure à 1 ETP.

20 % des établissements emploient une main d'œuvre comprise entre 1 et 2 ETP et 11 % entre 2 et 3 ETP.

Aucun établissement n'a une capacité de travail de + 50 ETP.

Etablissements employeurs de main d'œuvre agricole rural et forestier



Typologie des salariés et recrutement

La pyramide des âges régionale des salariés de ces entreprises montre la part notable des jeunes. Les moins de 25 ans représentent environ 1/3 des effectifs. Il y a également une part non négligeable de plus de 50 ans : environ 1 salarié sur 5.

Une enquête a été réalisée pour le compte des EDT régionaux par des étudiants de l'Université de Poitiers en licence professionnelle GRH. Un des objectifs était d'analyser comment se géraient le recrutement et la formation en EDT en région.

« Dans les EDT, on recrute surtout par connaissance, par le bouche-à-oreille. Les autres formes de recrutement (agence d'intérim, groupement d'employeurs et bourses à l'emploi) sont peu utilisées. »
« La majorité des EDT n'ont pas de poste administratif permanent. »

« Un tiers des EDT interrogés déclare gérer le surcroît d'activité avec leurs permanents et quelques saisonniers, un tiers avec les permanents seulement et un tiers en embauchant des salariés. 6 % des EDT régionaux ne connaissent pas de surcroît d'activité. » « Les saisonniers sont beaucoup employés dans les périodes de surcroît de travail et ils ont de 20 à 29 ans. »

Stagiaires et apprentis sont peu utilisés en EDT. 9 % des salariés sont des travailleurs handicapés. Tous les salariés sont de nationalité française, résidant dans la région de travail. »

« La majorité des salariés détient un Brevet de Technicien Agricole (BTA) ou un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) et occupe le poste d'ouvrier agricole polyvalent ou de conducteur d'engins. »

L'analyse a mis aussi à jour le peu de connaissance des EDT pour la formation. Arrivent en tête des formations suivies, celles visant l'obtention du permis poids lourd, puis la capacité de transport. Mais l'époque est plutôt à la formation sur les phytosanitaires et leurs usages dans les EDT.

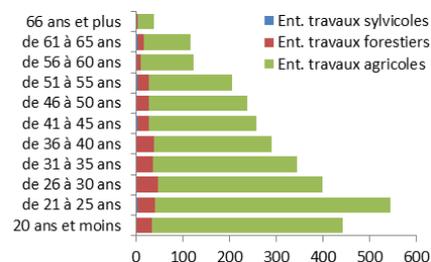
Les besoins en emploi, les tendances

Des besoins d'emploi récurrents

Selon les résultats de la dernière enquête sur les besoins en main d'œuvre (BMO¹²), les intentions de recrutement en Poitou-Charentes représentent, pour l'année 2015, plus de 9 000 embauches potentielles dans des métiers agricoles (soit 17 % des embauches potentielles tous secteurs), dont près de 3 700 sur les métiers d'ouvriers agricoles polyvalents ou aides de culture et près de 3 400 sur le métier d'éleveur salarié.

Selon cette enquête les difficultés à recruter portent principalement sur les profils de cueilleurs, vendangeurs, puis sur les maraîchers, horticulteurs (salariés), sur les conducteurs d'engins agricoles ou forestiers et enfin sur les jardiniers salariés (dont les paysagistes, les agents d'aménagement et d'entretien d'espaces verts).

Pyramide des âges des salariés



12 L'enquête BMO est réalisée chaque année, à l'initiative de Pôle emploi avec le concours du Crédoc. Outil d'aide à la décision, elle apporte un éclairage sur les attentes et les difficultés rencontrées par les employeurs en matière de recrutement. Elle mesure les intentions de recrutement des employeurs pour l'année à venir (créations de postes ou remplacements), ainsi que l'importance des difficultés envisagées et le recours à l'emploi saisonnier.

Les tendances

Du fait de sa structure et de sa pyramide des âges (nombreux seniors, en large part non-salariés), l'agriculture, sylviculture, pêche est un secteur dans lequel le taux de départ de fin d'activité à l'horizon 2020 est fort (8,8 points de plus que la moyenne régionale).

Selon les estimations de l'Insee Poitou-Charentes, 44 % des actifs qui étaient en emploi en 2005 partiront à la retraite d'ici 2020, soit près de 1 000 agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs ou bûcherons quittant le marché du travail chaque année jusqu'en 2020.

Source : Insee, EAR 2004 à 2007, modèle de micro-simulation - scénario central, estimations d'emploi, champ : Poitou-Charentes

L'emploi est ainsi toujours marqué par deux problématiques majeures : la question du renouvellement des chefs d'exploitation (le nombre de nouveaux installés ne compensant que partiellement les nombreux départs à la retraite) et les difficultés de recrutement de salariés dans le secteur de la production agricole (notamment sur des profils qualifiés).

Ces prévisions sont à placer dans un contexte régional marqué par une problématique générale (tous secteurs) de remplacement des départs de fin d'activité. Ainsi, pour l'ensemble des métiers, les départs définitifs du marché du travail seront particulièrement nombreux à l'horizon 2020 en Aquitaine, en Poitou-Charentes, en Limousin, en Auvergne et en Bourgogne (plus de 36,6 % de départs). Et l'agriculture serait le 2ème secteur le plus touché (après l'énergie).

Source : INSEE, enquêtes annuelles recensement 2004 à 2007, modèle de micro-simulation, champ : France métropolitaine

Au plan national, le ministère de l'environnement identifie, à l'horizon 2020, des perspectives d'emploi liées au développement durable. 75 % des créations nettes d'emplois devraient ainsi concerner l'agriculture biologique et l'approvisionnement direct de proximité, (ces derniers étant souvent des métiers en mutation de l'agriculture traditionnelle).

Il y aurait notamment des besoins en éco-conseillers agronomes (conseillers en développement durable, éco-énergéticiens, éco-certificateurs, qualitatifs).

L'environnement socio-économique

Situation économique des exploitations picto-charentaises

En 2013, le RCAI moyen (Résultat Courant Avant Impôts)¹³ atteint 42 000 €, toutes orientations technico-économiques (OTEX) de la région confondues. Il est en baisse de 47 % par rapport à 2012 (79 000 €).

Les résultats économiques 2013 des exploitations agricoles moyennes et grandes de Poitou-Charentes affichent donc un repli sur l'ensemble des productions, après trois années historiquement élevées. La dispersion des résultats entre exploitations reste importante mais se réduit.

¹³ « Le RCAI est la différence entre les produits et les charges courantes de l'exercice après déduction des charges calculées comme les amortissements. Le RCAI rapporté au travail non salarié tient compte de la présence éventuelle de plusieurs co-exploitants non-salariés sur l'exploitation. C'est l'indicateur qui approche le mieux les revenus que les exploitants tirent de leur activité agricole ». (Agreste)

Contrat d'objectifs territorial « Productions agricoles et sylvicoles, travaux paysagers » 2014-2020

Convergences n° 66 – Janvier 2016

Evolution sur un an des résultats et des revenus en Poitou-Charentes selon les systèmes de production agricoles

Selon OTEX	RCAI par UTANS ¹⁴ 2013 (€)		Part des exploitations ayant en 2013 (/ 2012) un RCAI par UTANS				
	Moyen	Médian	se détériorant	s'améliorant	négatif	Sup. à 18 000 €	Sup. à 40 000 €
COP	5 800	5 300	93 %	7 %	39 %	22 %	9 %
Viticulture	96 400	73 700	73 %	27 %	6 %	85 %	67%
Bovins lait	22 000	21 300	42 %	52 %	6 %	64 %	14 %
Bovins viande	26 300	26 400	53 %	44 %	7 %	85 %	15 %
Ovins Caprins	20 800	14 000	64 %	32 %	17 %	36 %	22 %
Polyculture, polyélevage	22 000	16 500	80 %	18 %	26 %	49 %	24 %
Ensemble des OTEX	30 400	17 800	76 %	22 %	21 %	50 %	25 %

Source : Agreste, RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole) - Champ : moyennes et grandes exploitations de Poitou-Charentes

Pour la viticulture, le RCAI est aussi en retrait (- 22 %) par rapport au niveau très élevé de 2012. Les conditions climatiques peu favorables à la culture de la vigne et le repli des exportations de cognac expliquent partiellement cela. Mais, les écarts de RCAI entre la viticulture et les autres OTEX continuent de croître.

Un autre constat notable en 2013 est la forte baisse des résultats des céréaliers (- 90 %), dont la production a été fortement impactée par le repli marqué des cours mondiaux des céréales et oléoprotéagineux (COP). Chez les éleveurs, en dépit de la progression du prix du lait de vache et du lait de chèvre et du maintien du cours des animaux à un bon niveau, les résultats moyens par actif non salarié restent en 2013 orientés à la baisse et toujours en deçà de la moyenne toutes orientations.

(Source : Agreste Poitou-Charentes N°5, Avril 2015)

Evolutions du RCAI /UTANS en moyenne triennale en Poitou-Charentes selon les systèmes de production

Selon OTEX	Moyenne triennale du RCAI par UTANS (milliers d'€)				
	« 2009 »	« 2010 »	« 2011 »	« 2012 »	« 2013 »
COP	31,5	27,1	28,9	42,1	32,0
Viticulture	50,3	50,9	64,5	93,5	102,2
Bovins lait	22,2	18,1	18,2	22,3	22,7
Bovins viande	15,5	15,3	16,2	20,5	22,5
Ovins Caprins	18,3	18,8	20,0	22,8	21,1
Polyculture, polyélevage	26,3	24,1	29,6	43,2	38,7
Ensemble OTEX	30,5	28,7	33,2	45,7	43,0

Source : Agreste, RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole) - Champ : moyennes et grandes exploitations de Poitou-Charentes
Légende : « 2009 » = moyenne sur les années 2007-2008-2009

« La volatilité des cours des produits agricoles se traduit par une instabilité des résultats économiques et des revenus. C'est pourquoi le service statistique du ministère en charge de l'agriculture a pris l'habitude de publier une moyenne triennale du résultat courant avant impôts par actif non salarié (RCAI par UTANS) pour en améliorer la lisibilité. Elle permet de lisser les effets conjoncturels et mettre en évidence les tendances. » (Agreste Poitou-Charentes n°17 Sept. 2013)

La moyenne triennale des années 2011 à 2013 du RCAI par UTANS des exploitations régionales est supérieure à la moyenne pour la France égale à 33,3 milliers d'euros. Par ailleurs, le RCAI moyen par UTANS de la viticulture se détache toujours très nettement de celui des autres orientations dans notre région.

Points de repère sur l'agriculture biologique régionale

Source: Pôle conversion bio Poitou-Charentes

A l'image du paysage agricole régional, Poitou-Charentes présente une grande diversité de productions biologiques (grandes cultures, élevages bovins et ovins allaitants, volailles, maraîchage). Les autres productions (lait de vache, de chèvre, arboriculture), si elles sont présentes en conventionnel, sont très peu représentées en bio.

14 UTANS : Unité de Travail Annuel Non Salarié.

Les productions biologiques les plus représentées en Poitou-Charentes restent, en 2014, les céréales et oléoprotéagineux, avec une part qui augmente par rapport aux surfaces fourragères des exploitations de polyculture élevage.

La dynamique bio

L'agriculture biologique régionale compte 44 591 ha de surfaces certifiées ou en conversion en 2014 (40 566 ha en 2013). Le nombre d'exploitations agricoles bio de la région est passé de 833 en 2013 à 908 en 2014.

Surfaces bio (et en conversion) et producteurs bio notifiés par département et région en 2014

	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Région
En nombre d'Ha	8 209	7 753	13 330	15 299	44 591
En nombre de producteurs bio notifiés	194	223	271	220	908

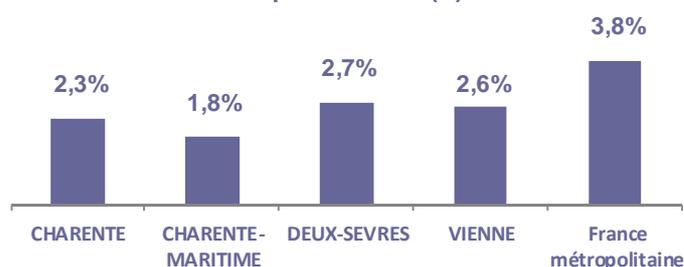
Données : Pôle conversion bio Poitou-Charentes, 2014

En 2014, 78 « nouveaux producteurs »¹⁵ ont été notifiés auprès de l'agence bio en Poitou-Charentes (ils étaient 52 l'année précédente). Le nombre d'hectares bio et en conversion est en progression de 10 % environ par rapport à 2013 (soit plus de 4 000 ha supplémentaires, pour 2 550 ha de plus de 2012 à 2013).

Ces chiffres indiquent une dynamique positive. Toutefois, les surfaces en agriculture bio représentent toujours moins de 3 % de la SAU régionale (ce qui place Poitou-Charentes au 17e rang des régions françaises pour la part de la SAU bio par rapport à la SAU totale).

Et la production bio concerne moins de 4 % des exploitations régionales (ce qui place Poitou-Charentes au 11e rang français pour la part des exploitations bio dans l'ensemble des exploitations).

Part des surfaces en agriculture biologique dans la surface agricole utile (SAU) départementale (%)



Données : Agence bio, Statistique agricole annuelle (SSP) 2012

Les productions végétales en mode de production biologique (ha bio et conversion) en 2013

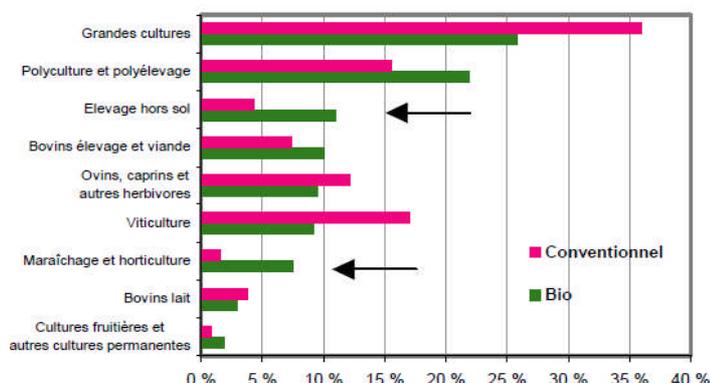
	STH (*) et Cultures fourragères	Grandes cultures (*)	Fruits et légumes (*)	Vigne	PPAM (*)	Autres surfaces	Toutes cultures
Charente	4 398	1 996	355	453	3	321	7 526
Charente Maritime	2 897	3 001	686	421	35	357	7 397
Deux-Sèvres	7 153	4 528	429	10	3	265	12 387
Vienne	6 575	5 698	292	135	1	555	13 256
Poitou-Charentes	21 023	15 223	1 761	1 018	41	1 499	40 566
Evolution 2013 / 2012	- 6 %	- 2 %	+ 22 %	- 7%	- 3 %	+ 13 %	+ 5 %

(*) STH = Surfaces Toujours en Herbe, Grandes cultures = céréales, oléagineux et protéagineux, Fruits et légumes = fruits et légumes secs ou frais, PPAM = Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales - (Source des données : Agence Bio, 2013)

A noter : la part de conversions en céréales et oléoprotéagineux est importante (28 % des premières productions (principales) des nouvelles fermes bio en conversions ou en installations), avec une dynamique particulièrement soutenue en Vienne.

15 « Nouveaux producteurs » : ceux ayant engagé leur structure en Agriculture Biologique (AB) ou créé leur structure bio.

Part des exploitations régionales dotées d'une certification bio par rapport aux exploitations relevant de l'agriculture conventionnelle (par spécialité de production)



« Au recensement 2010, 580 exploitations ont déclaré avoir, pour au moins un produit, une certification Agriculture Biologique. Par rapport à 2000, la progression est de près de 60 %. Ces exploitations bio représentent maintenant 2,3 % de l'ensemble des exploitations régionales. »

« Les exploitations bio se répartissent globalement en 45 en maraîchage horticulture, 55 en viticulture, 130 en polyélevage-polyculture, 150 en grandes cultures et 200 en élevage. »

« Comme au niveau national, la proportion d'exploitations dotées d'une certification bio est plus élevée dans le maraîchage et la culture fruitière. Alors que les exploitations spécialisées en culture légumière ne représentent que 0,6 % des exploitations régionales, en agriculture bio la proportion s'élève à 6 %. »

Les surfaces bio et en conversion sont passées en région de 8 224 ha en 1995 (200 exploitations) à 44 591 ha en 2014 (908 exploitations). Sur une période de 20 ans, les superficies en mode de production bio ont plus que quintuplé, le nombre d'exploitations bio a été multiplié par plus de quatre (ce qui est globalement conforme à la croissance nationale).

Source (graphique et texte) : Agreste Poitou-Charentes n°2, février 2013

La main d'œuvre agricole bio

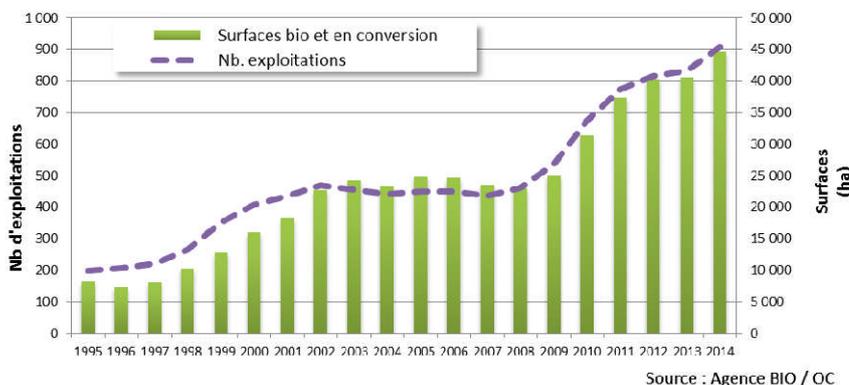
« En 2010, 1 320 actifs permanents travaillent dans une exploitation ayant tout ou une partie de sa production certifiée bio, soit 2 % des Unités de Travail Annuel (UTA) régionales (y c. saisonniers, ETA-CUMA).

Plus de 27 % des exploitations en bio ont recours à des salariés permanents, alors qu'elles ne sont que 14 % parmi les exploitations en conventionnel. Les salariés permanents représentent plus de 29 % de la force de travail permanent des exploitations engagées dans le bio (18 % en conventionnel).

En moyenne, une exploitation en bio emploie 1,7 actif permanent contre 1,3 en conventionnel. En polyculture-polyélevage, toute taille d'exploitation confondue, le rapport est sensiblement identique avec 1,8 UTA contre 1,4 en conventionnel. »

En moyenne, une exploitation en bio emploie 1,7 actif permanent contre 1,3 en conventionnel. En polyculture-polyélevage, toute taille d'exploitation confondue, le rapport est sensiblement identique avec 1,8 UTA contre 1,4 en conventionnel. »

Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces en bio depuis 1995



Source : Agence BIO / OC

Source : Agreste Poitou-Charentes n°2, février 2013

Les objectifs stratégiques de la filière bio

« La filière bio, fortement représentée en région, crée des besoins encore loin d'être atteints. Pour répondre à la demande actuelle, il faudrait engager au moins 10 000 ha de plus. Dans ce contexte, il est important de mettre en avant les systèmes en céréales et oléoprotéagineux bio afin de répondre aux besoins de la filière. »

Source : Agrobio Poitou-Charentes

Le programme « Ambition bio 2017 »

Un 1^{er} objectif opérationnel, fixé dans la feuille de route gouvernementale pour la transition écologique, est de doubler d'ici fin 2017 par rapport à fin 2012 le pourcentage de surface agricole utile en agriculture biologique. D'autres objectifs opérationnels, quantitatifs et qualitatifs, sont définis. Ce programme contribuera également au développement du transfert de connaissances et des méthodes de l'agriculture biologique vers les autres modèles de production. En ce sens, elle participe à l'orientation vers de nouveaux modèles de production.

La formation professionnelle

La formation professionnelle initiale

Nombre de formés et répartition par niveau, par spécialité et par département

Spécialité, Diplôme, Niveau	CHARENTE		CHARENTE-MARITIME		DEUX-SEVRES		VIENNE		POITOU-CHARENTES		
	Voie scolaire	Apprentis	Voie scolaire	Apprentis	Voie scolaire	Apprentis	Voie scolaire	Apprentis	Total Voie Scolaire	Total Apprentis	Totaux
CAPA EN 2 ANS											
PROD. AGRICOLE, UTILISATION MATERIELS SPEC. PROD. VEGETALES		5						Nd.		7	7
PRODUCTIONS HORTICOLES SPEC. FLORALE MARAICHERE	8		11	7	5			Nd.	24	10	34
PRODUCTIONS HORTICOLES SPEC. PEPINIERES				Nd.						Nd.	Nd.
VIGNE ET VIN	7	5		7					7	12	19
PROD. AGRICOLE, UTILISATION MATERIELS SPEC. PROD. ANIMALES						28		6		34	34
SOIGNEUR D'EQUIDES			15				39		54		54
TRAVAUX PAYSAGERS	12		24	24	23			21	59	45	104
CAP EN 2 ANS											
MAINTENANCE MATERIELS OPT MATERIELS DE PARCS ET JARDINS				13	7			9	7	22	29
MAINTENANCE MATERIELS OPT TRACTEURS/ MATERIELS AGRICOLES				11		Nd.		6		21	21
BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE DE NIV 5											
TRAVAUX DES PRODUCTIONS HORTICOLES						6				6	6
OUVRIER HAUTEMENT QUALIFIE POLY ELEVAGE		7				12		9		28	28
TRAVAUX DE L'ELEVAGE CANIN ET FELIN								Nd.		Nd.	Nd.
TRAVAUX PRODUCTION ANIMALE POLY CULTURE ELEVAGE								14		14	14
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS		6		15		14				35	35
TRAVAUX FORESTIERS SPECIALITE BUCHERONNAGE								Nd.		Nd.	Nd.
CERTIF SPECIALISATION NIV 5											
CS TRACTEURS ET MACHINES AGRICOLES UTILISATION ET MAINTENANCE						31				31	31
BREVET PROF AGRI NIV. 5 EN 1 AN											
TRAVAUX DE LA VIGNE ET DU VIN		6								6	6
TRAVAUX PRODUCTION ANIMALE POLY CULTURE ELEVAGE						13				13	13
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS								11		11	11
BAC PRO AGRI EN 3 ANS											
CONDUITE/GESTION EXPLOIT. AGRI. OPT SYST. DOMINANTE CULTURES	8		6		14		31	16	59	16	75
CONDUITE ET GESTION EXPLOITATION AGRICOLE OPT VIGNE ET VIN	6		13						19		19
PRODUCTIONS HORTICOLES	14		21		13		12		60		60
CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE OPT SYSTEMES A DOMINANTE ELEVAGE	19				89		53	5	161	5	166
CONDUITE ET GESTION ENTREPRISE HIPPIQUE			24				106		130		130
CONDUITE ET GESTION ENTREPRISE SECTEUR CANIN ET FELIN					12		16	6	28	6	34

Contrat d'objectifs territorial « Productions agricoles et sylvicoles, travaux paysagers » 2014-2020

Convergences n° 66 – Janvier 2016

Spécialité, Diplôme, Niveau	CHARENTE		CHARENTE-MARITIME		DEUX-SEVRES		VIENNE		POITOU-CHARENTES		
	Voie scolaire	Apprentis	Voie scolaire	Apprentis	Voie scolaire	Apprentis	Voie scolaire	Apprentis	Total Voie Scolaire	Total Apprentis	Totaux
AMENAGEMENT DE L'ESPACE - AMENAGEMENTS PAYSAGERS				28				12		40	40
AMENAGEMENTS PAYSAGERS						20				20	20
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	21		27		35		20		103		103
AGRO-EQUIPEMENT		8			6				6	8	14
FORET			9						9		9
GESTION ET CONDUITE DE CHANTIERS FORESTIERS				Nd.						Nd.	Nd.
BAC PRO EN 3 ANS											
MAINTENANCE DES MATERIELS OPT C PARCS ET JARDINS			6	5					6	5	11
MAINTENANCE DES MATERIELS OPT A AGRICOLES			15			10			15	10	25
BT DES METIERS											
MECANICIEN AGRICOLE				14						14	14
BAC TECHNO AGRI											
STAV	59		73		69		30		231		231
BREVET PROF AGRI NIV. 4											
AGRO EQUIPEMENT						8				8	8
RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE		15		18				14		47	47
CHEF EXPLOITATION OU OUVRIER HAUTEMENT QUALIFIE HORTICULT.						7				7	7
AMENAGEMENTS PAYSAGERS						15				15	15
RESPONSABLE CHANTIER FORESTIERS								Nd.		Nd.	Nd.
CERTIF SPECIALISATION NIV 4											
CONDUITE ELEVAGE CAPRIN ET COMMERCIAL. PRODUITS						14				14	14
TITRE HOMOLOGUE NIV 4 EN 2 AN											
TECHNICIEN PROD AGRICOLE SERVICES ASSOCIES				11						11	11
BTSA EN 2 ANS											
AGRONOMIE - PRODUCTION VEGETALES							14		14		14
ANALYSE ET CONDUITE DES SYSTEMES D'EXPLOITATION	49				18	14	25	11	92	25	117
ANALYSES AGRIC., BIOLOGIQUES, BIOTECHNOLOGIQUES (ANABIOTEC)					19	15			19	15	34
VITICULTURE ŒNOLOGIE	14	18							14	18	32
PRODUCTIONS ANIMALES					24	6			24	6	30
AMENAGEMENTS PAYSAGERS			32	29				15	32	44	76
GENIE DES EQUIPEMENTS AGRICOLES		11								11	11
AGRO-EQUIPEMENT				13						13	13
CERTIF SPECIALISATION NIV 3											
TECHNICIEN CONSEIL AGRICULTURE BIO								Nd.		Nd.	Nd.
LICENCE PRO											
CONSEIL ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE GESTION EXPLOITATION								17		17	17
AGRONOMIE							24		24		24
Total CAPA EN 2 ANS	27	10	50	40	28	28	39	32	144	110	254
Total CAP EN 2 ANS				24	7	Nd.		15	7	43	50
Total BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE DE NIV 5		13		15		32		28		88	88
Total CERTIF SPECIALISATION NIV 5						31				31	31
Total BREVET PROF AGRI NIV. 5 EN 1 AN		6				13		11		30	30
Total BAC PRO AGRI EN 3 ANS	68	8	100	30	169	20	238	39	575	97	672
Total BAC PRO EN 3 ANS			21	5		10			21	15	36
Total BT DES METIERS				14						14	14
Total BAC TECHNO AGRI	59		73		69		30		231		231
Total BREVET PROF AGRI NIV. 4		15		18		30		16		79	79
Total CERTIF SPECIALISATION NIV 4						14				14	14
Total TITRE HOMOLOGUE NIV 4 EN 2 ANS				11						11	11
Total BTSA EN 2 ANS	63	29	32	42	61	35	39	26	195	132	327

Contrat d'objectifs territorial « Productions agricoles et sylvicoles, travaux paysagers » 2014-2020

Convergences n° 66 – Janvier 2016

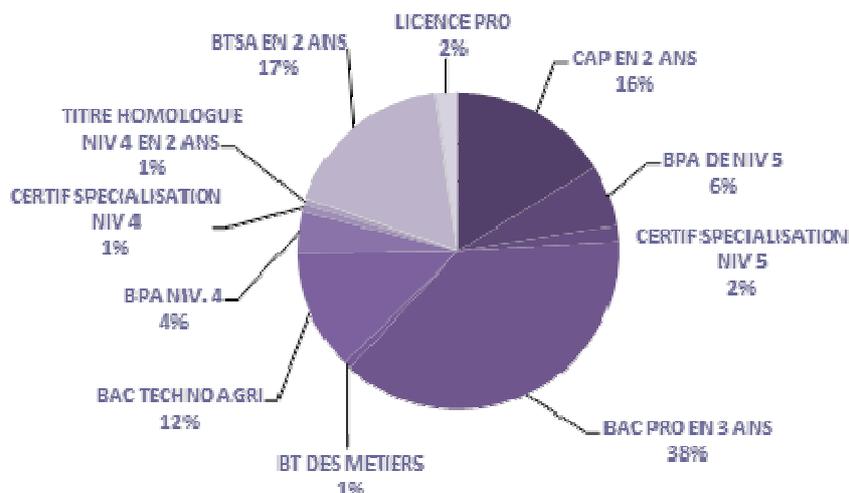
Spécialité, Diplôme, Niveau	CHARENTE		CHARENTE-MARITIME		DEUX-SEVRES		VIENNE		POITOU-CHARENTES		
	Voie scolaire	Apprentis	Voie scolaire	Apprentis	Voie scolaire	Apprentis	Voie scolaire	Apprentis	Total Voie Scolaire	Total Apprentis	Totaux
Total CERTIF SPECIALISATION NIV 3								Nd.		Nd.	Nd.
Total LICENCE PRO							24	17	24	17	41
Total Formations Niveau 5	27	29	50	79	35	108	39	86	151	302	453
Total Formations Niveau 4	127	23	194	78	238	74	268	55	827	230	1 057
Total Formations Niveau 3	63	29	32	42	61	35	39	29	195	135	330
Total Formations Niveau 2							24	17	24	17	41
Toutes Formations	217	81	276	199	334	217	370	187	1197	684	1 881

Sources : DRAAF, Rectorat, Région Poitou-Charentes, Universités de Poitou-Charentes - 2013/2014

Les formations préparant à un emploi des productions agricoles et sylvicoles ou des travaux paysagers regroupent plus de 1 880 élèves, apprentis et étudiants en dernière année de cycle. 684 sont apprentis, soit 36,4 % des effectifs.

La répartition par département est de 29,6 % en Vienne, 29,3 % en Deux-Sèvres, 25,3 % en Charente-Maritime et 15,8 % en Charente.

Répartition des formés par catégorie de diplôme ou certification



Sources : DRAAF, Rectorat, Région Poitou-Charentes, Universités de Poitou-Charentes - 2013/2014

Avec près de 1 060 inscrits en Bac pro, Bac techno... le niveau IV représente 56,2 % des dernières années. Les inscrits en Bac pro 3 ans sont les plus nombreux et représentent à eux seuls un effectif de près de 710 formés soit 37,7 % de l'ensemble de formés dans ce COT.

Les principaux effectifs se situent dans les sections suivantes :

- Bac Techno STAV, 231 formés,
- Bac pro Conduite et gestion d'exploitation, option Systèmes à dominante Elevage, 166 formés,
- Bac pro Conduite et gestion entreprise hippique, 130 formés,
- BTS Analyse et conduite des systèmes d'exploitation, 117 formés,
- CAP Travaux paysagers, 104 formés,
- Bac pro Aménagements paysagers, 103 formés.

Insertion des formés

Les sources mobilisables pour décrire l'insertion des sortants du système éducatif sont conduites avec le soutien de la Région Poitou-Charentes, par les services de l'Education nationale.

En Poitou-Charentes, la DRAAF-SRFD a mis en place un dispositif similaire pour le suivi des élèves (formation par la voie scolaire uniquement) sortant des établissements d'enseignement technique agricole. La première vague d'enquête a été réalisée à partir de février 2014 et aura concerné les élèves inscrits en 2013 - 2014. A ce jour, les résultats ne sont pas suffisamment consolidés pour pouvoir conduire à une exploitation statistique.

Pour être exploitables, les effectifs doivent être supérieurs ou égaux à 30 individus et représenter au moins 60 % des sortants. Afin d'accroître le niveau de fiabilité des résultats présentés ci-après, il a donc été décidé d'additionner les résultats de trois années d'enquêtes.

Le taux d'insertion est le rapport entre le nombre d'individus déclarant, sept mois après la fin de l'année scolaire, occuper un emploi et l'effectif ayant quitté leurs études à la date d'enquête.

Niveau	Diplôme	Formation	Effectif ayant quitté les études à la date d'enquête (pondéré)	Taux d'insertion	Voie de formation
Niv. V	BPA	TRAVAUX DE LA PRODUCTION ANIMALE / POLYCLTURE ELEVAGE (BPA5)	31	71 %	Apprentissage
	BPA	TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS SPECIALITE TRAVAUX DE CREATION ET D'ENTRETIEN (BPA5)	65	57 %	
	CAPA	PRODUCTIONS HORTICOLES SPE PRODUCTIONS FLORALES ET LEGUMIERES (CAPA)	33	18 %	
	CAPA	PRODUCTION AGRICOLE, UTILISATION DES MATERIELS SPE PRODUCTIONS ANIMALES (CAPA)	43	51 %	
	CAPA	ENTRETIEN DE L'ESPACE RURAL (CAPA)	33	24 %	
	CAPA	TRAVAUX PAYSAGERS (CAPA)	78	33 %	
	CAP	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION TRACTEURS ET MATERIELS AGRICOLES (CAP)	39	59 %	
Niv. IV	CAP	MAINTENANCE DE MATERIELS OPTION MATERIELS DE PARCS ET JARDINS (CAP)	45	73 %	Apprentissage
	BAC PRO AG	CONDUITE ET GESTION DE L'ELEVAGE EQUESTRE (BAC PRO AG)	34	56 %	
	BPA	RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE (BPA)	91	84 %	
	CSA	CONDUITE D'UN ELEVAGE CAPRIN ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS (CSA)	62	79 %	
Niv. III	BPA	AGRO-EQUIPEMENTS (BPA)	45	80 %	Apprentissage
	BTSA	PRODUCTIONS ANIMALES (BTSA)	32	84 %	
	BTSA	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA)	88	68 %	

Sources : Rectorat, Région Poitou-Charentes – IVA-IPA 2011-2013

Les taux moyens d'insertion des sortants de formations professionnelles initiales mesurés sur 3 années (2011, 2012 et 2013) sont très variables, quel que soit le niveau de sortie.

Les taux les plus bas sont constatés sur le CAPA Productions horticoles spécialité Productions florales et légumières, avec moins de 18 % de jeunes en emploi 7 mois après leur sortie, et sur le CAPA Entretien de l'espace rural avec 24 %.

En revanche, les taux d'insertion les plus élevés concernent le BTSA Productions animales (84 %), le BPA Responsable d'exploitation agricole (84 %) et le BPA Agroéquipements (80 %).

Maintien en apprentissage

Les centres de formations des apprentis (CFA) communiquent à la Région les données sur la signature et, le cas échéant, sur la rupture des contrats. Ces informations sont analysées ci-dessous.

La lutte contre le décrochage scolaire et l'optimisation de l'insertion professionnelle des jeunes est une des priorités des pouvoirs publics en région. La mise en œuvre de cette orientation stratégique du CPRDFP (Contrat de Projet Régional de Développement de la Formation Professionnelle) implique une prévention accrue des ruptures de contrats d'apprentissage.

Niveau	Libellé de l'examen	Effectifs en apprentissage au 31 décembre 2012	Total ruptures	Taux de maintien en apprentissage
BP	RESPONSABLE EXPLOITATION AGRICOLE	128	25	86,7 %
BPRO	AMENAGEMENT ESPACE - AMENAGEMENTS PAYSAGERS	95	18	87,4 %
CAPA	TRAVAUX PAYSAGERS	89	17	92,1 %
BPA	TRAVAUX AMENAGEMENTS PAYSAGERS	79	16	82,3 %
BTSA	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	75	11	90,7 %
CAPA	PROD AGRI. UTILISATION MATERIELS PROD ANIMALE	67	16	80,6 %
BPA	TRAVAUX PROD ANIMALE POLYCULTURE ELEVAGE/EQUIN	57	8	91,2 %
BPA	TRAVAUX CONDUITE ENTRETIEN ENGIN AGRICOLES	55	14	87,3 %
CAP	MAINTENANCE MATER OPT TRACTEURS ET MAC AGRICOLE	44	15	75,0 %
CAP	MAINTENANCE MAT OPT MATERIELS PARCS & JARDINS	43	5	90,7 %
BPRO	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	43	1	97,7 %
BTSA	ANALYSE ET CONDUITE SYSTEMES D'EXPLOITATION	42	6	92,9 %
CERTI	TRACTEURS MACHINES AGRICOLES UTILIS ET MAINT	40	1	97,5 %
BTSA	PRODUCTIONS ANIMALES	35	10	80,0 %
BPRO	CONDUITE GESTION EXPLOIT AGRI DOMIN CULTURE	34	10	91,2 %
BTS	VITICULTURE OENOLOGIE	31	4	87,1 %
CAPA	VIGNE ET VIN	30	11	73,3 %
Total COT Productions agricoles et sylvicoles - Travaux paysagers		1 390	256	88,5 %
Total Toutes formations		14 642	3 053	83,9 %

Source : Région Poitou-Charentes - 2013

Avec un taux moyen de 88,5 %, le taux de maintien en apprentissage pour les formations regroupées dans le périmètre d'observation est meilleur que celui constaté toutes formations confondues.

Pour les formations disposant d'effectifs suffisants, on peut mettre en avant quelques résultats tels que :

- CAP Vigne et vin : 11 situations de ruptures constatées pour un effectif de 30 apprentis ;
- CAP Maintenance matériel option Tracteurs et machines agricoles : 15 situations de ruptures constatées pour un effectif de 44 apprentis ;
- Bac Pro CGEA dominante Culture : 10 situations de ruptures constatées pour un effectif de 34 apprentis ;
- BTS Productions animales : 10 situations de ruptures constatées pour un effectif de 35 apprentis.

La formation continue des demandeurs d'emploi

Depuis le 1er janvier 2013, la Région Poitou-Charentes est le financeur principal des formations longues et s'appuie sur le SPRF-PRF. Le Service Public Régional de la Formation (SPRF) complète le Programme Régional de Formation (PRF). Les POEC (Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives) sont financées par les OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) et Pôle emploi devient le financeur principal des formations individuelles courtes (notamment AFPR et POEI). L'Agefiph apporte son financement aux formations suivies par des personnes handicapées.

Domaine observation	Intitulé de la formation	Effectifs entrés en formation en 2013
Agriculture 165 formés dont 60 sur des formations diplômantes	Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole	60
	Ouvrier polyvalent en agriculture	53
	CS Conduite production en agriculture bio et commercialisation (circuits courts)	15
	Tractoriste	9
	GESTION EXPLOITATION AGRICOLE	6
	Certificat de spécialisation utilisateur de chevaux attelés	6
	Certificat spécialisation tracteurs, machines agricoles - utilisation/maintenance	Nd.
	PROTECTION PHYTOSANITAIRE	Nd.
	MARECHALERIE	Nd.
	MACHINISME AGRICOLE	Nd.
	POLYCULTURE	Nd.
	HELICULTURE	Nd.
AGROEQUIPEMENT	Nd.	
Elevage 19 formés dont 15 sur des formations diplômantes	BPA travaux de la production animale spécialité polyculture élevage	14
	BPA travaux de la production animale spécialité élevage de ruminants	Nd.
	ELEVAGE	Nd.
	ELEVAGE BOVIN	Nd.
	SOIN ANIMALIER	Nd.
Légumes et vergers 16 formés	MACHINISME HORTICOLE	13
	MARAICHAGE	Nd.
Pépinière 46 formés dont 38 sur des formations diplômantes	CAPA productions horticoles spécialité productions florales et légumières	28
	BPA Travaux productions hortic. Spéc. horticulture ornementale et légumière	6
	CAPA productions horticoles spécialité pépinières	Nd.
	CAPA productions horticoles spécialité productions pépinières	Nd.
	CAPA productions horticoles spécialité productions fruitières	Nd.
	HORTICULTURE	Nd.
	CULTURE PLANTE MEDICINALE	Nd.
	PEPINIERE	Nd.
Sylviculture 24 formés dont 14 sur des formations diplômantes	BPA travaux forestiers spécialité travaux de bûcheronnage	14
	BP « Responsable de chantiers forestiers »	7
	BUCHERONNAGE	Nd.
Travaux paysagers 72 formés dont 62 sur des formations diplômantes	CAPA travaux paysagers	32
	BPA travaux d'aménagements paysagers spécialité travaux de création et d'entretien	30
	TRAVAUX PAYSAGERS	6
	TAILLE ARBRE	Nd.
Viticulture 73 formés dont 16 sur des formations diplômantes	CAPA vigne et vin	16
	VITICULTURE	42
	Entretien de la vigne et conduite de tracteur	15

Sources : Région Poitou-Charentes, Pole emploi, Agefiph, FAFSEA (Nd = non déterminé)

En 2013, 415 demandeurs d'emploi seront entrés en formation.

Les formations en BP REA, d'ouvrier polyvalent en agriculture, en viticulture, en CAPA Travaux paysagers, en BP travaux d'aménagements paysagers spécialité travaux de création et d'entretien et en CAP Productions horticoles spécialité productions florales et légumières représentent à elles six 245 demandeurs d'emploi, soit 59 % des demandeurs entrés en formation.

La répartition par domaine de formation indique que près de 40 % des demandeurs d'emploi formés en 2013 ont suivi une formation en relation avec l'agriculture. 73 demandeurs ont suivi une formation en viticulture et 72 sur des savoirs liés aux travaux paysagers.

205 demandeurs d'emploi sur les 415 bénéficiaires d'une formation en 2013 ont suivi une formation conduisant à un diplôme, soit 49,4 % des effectifs entrés en formation.

La formation continue des actifs occupés

Actifs salariés bénéficiaires du FAFSEA

Le dispositif Plan interentreprises

La durée moyenne de formation est de 20,8 heures par stagiaire, en baisse de 1,37 h par rapport à 2012. 1 166 salariés ont en 2013 bénéficié de formations aidées par le FAFSEA, représentant 1 293 stagiaires.

24 % des stagiaires sont des femmes, 33,7 % des seniors (45 ans et plus pour le FAFSEA).

Les stagiaires relèvent principalement de trois secteurs d'activités : 42,8 % du secteur agricole, 31,7 % du secteur du vin et 16,5 % du secteur du paysage.

75 % des entreprises ayant mobilisé le FAFSEA avaient moins de 10 salariés.

Près de 50 % des heures de formation ont été consacrées au domaine de la réglementation (CACES, FCO/FIMO, matières dangereuses, permis BE...), près de 20 % au domaine de la vitiviniculture et plus de 10 % aux langues.

(Source : Bilan des dispositifs FAFSEA Poitou-Charentes 2013)

Les dispositifs Plan d'entreprise et Accompagnement de l'Effort de Formation (AEF)

1 434 salariés ont, en 2013, bénéficié de formations aidées par le FAFSEA, représentant 1 947 stagiaires. La durée moyenne de formation est de 14h par stagiaire, en baisse de 2,5h par rapport à 2012.

38,6 % des stagiaires sont des femmes, 33,7 % des seniors (45 ans et plus pour le FAFSEA).

Près de 27,9 % des formations ont été consacrées au domaine de la réglementation, près de 22,9 % au domaine Bureautique/logiciel, plus de 14,7 % aux techniques de production et 12,7 % à la sécurité.

(Source : Bilan des dispositifs FAFSEA Poitou-Charentes 2013)

Renouvellement des CQP

En 2013, trois Sections Paritaires Sectorielles (SPS) étaient concernées par la question du renouvellement de Certificat de Qualification Professionnelle CQP :

- La production agricole, pour trois CQP « ouvrier qualifié de l'exploitation agricole », « ouvrier spécialisé en productions légumières » et « agent de service de remplacement »
- Le paysage, pour le CQP « ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers »
- Les vins et spiritueux, pour le CQP « conduite et maintenance de machines d'embouteillage ou de conditionnement ».

Les études d'opportunité de ces cinq certifications ont conduit les CPNE à suivre les avis des SPS dans la reconduction de ces CQP, en leur apportant quelques évolutions.

Ainsi, les changements technologiques, les exigences de qualité et de préservation de l'homme et de l'environnement ont donné lieu à quelques modifications des référentiels, parfois à des créations de nouveaux modules pour les agents de remplacement, de redéfinition de modalités d'accès pour les vins et spiritueux et de remise à plat des modules communs requis pour l'obtention du CQP en productions légumières. Ces cinq CQP sont modulaires et font l'objet d'une demande de réinscription au RNCP.

(Extrait du rapport d'activité 2013 du FAFSEA)

Les freins au départ en formation des salariés

Selon les résultats d'une étude qualitative récente, les salariés semblent très peu informés de l'offre de formation. La majorité ignore où se renseigner en cas de besoin. Au-delà de ce constat, un certain nombre de freins ont été identifiés face au départ en formation :

- Une motivation insuffisante : des salariés peu demandeurs et peu actifs pour l'évolution de leurs compétences.
- Une sensation d'effort à fournir du fait d'une impression d'absence de bénéfice direct et tangible après la formation, d'une faible projection dans sa carrière professionnelle ou encore d'une crainte personnelle, notamment par rapport à une relation à la formation mal vécue dans le passé lors d'une formation initiale.
- Une appréhension ou un rejet : peur de ne pas pouvoir suivre la formation, peur de l'échec, de l'inconnu, de se retrouver en situation d'être évalué, peur du regard des autres et du risque de stigmatisation de ses propres déficits en compétences.
- La crainte d'une modification des rapports avec l'employeur ou avec les collègues : se voir sous-entendre une incompétence, opposer un refus de l'employeur à modifier les méthodes de travail, devoir prendre davantage de responsabilités.
- Des a priori importants sur la formation professionnelle.

(Extrait du rapport d'activité 2013 du FAFSEA)

Actifs non-salariés bénéficiaires de VIVEA

- Le nombre de bénéficiaires financés par VIVEA en région en 2013 est de 5 910 dont près de 87 % d'hommes. Parmi les bénéficiaires ayant renseigné les données sur leur statut, près de 94 % se déclarent chef-fes d'entreprise agricole.
- Tous domaines de formation confondus, la durée moyenne de formation est de 20,5 heures par stagiaire, le total des heures-stagiaires s'élevant à 113 668 heures en 2013.
- Les bénéficiaires de formations financées par VIVEA relèvent des secteurs d'activités suivants : 46,3 % des grandes cultures, 10,6 % de la culture de la vigne, 8,3 % de l'élevage d'autres bovins et de buffles, 5,6 % de l'élevage d'ovins et de caprins, 5,5 % de l'élevage de vaches laitières, 3,2 % des activités de soutien aux cultures, 1,2 % des services d'aménagement paysager, 0,3 % de l'élevage de chevaux et d'autres équidés. Restent 19 % de bénéficiaires qui relèvent d'autres secteurs d'activités.
- 45 % des formés l'ont été sur le domaine de l'environnement, 11 % à la gestion-analyse économique, 9 % à l'approche globale de l'entreprise 7,8 % à la fiscalité-juridique, 6,7 % aux techniques liées à la production animale et 6,4 % aux techniques liées à la production végétale (pour ne citer que les chiffres les plus significatifs).

(Source : « Les bénéficiaires de VIVEA en 2013 » -VIVEA, délégation Ouest)

Les non-salariés du secteur agricole doivent relever plusieurs enjeux fondamentaux :

- **Le pilotage stratégique des entreprises** qui s'inscrit dans un changement global avec des conséquences multiples : une plus grande incertitude sur les marchés, une nouvelle géographie des cultures, une nouvelle géographie des excédents et des déficits agricoles, un accroissement de la productivité mondiale, une nouvelle géographie des transports, des difficultés à faire de la prospection dans un avenir incertain, une évolution des modes de consommation ...
- **La compétitivité de l'entreprise agricole** qui s'inscrit dans un contexte de dérégulation des marchés : accroissement de la demande au niveau mondial, évolution des règles du commerce international des produits agricoles avec l'ouverture croissante des marchés, verdissement affirmé de la Politique Agricole Commune 2014, la restructuration des industries agroalimentaires, la maîtrise croissante des filières par les acteurs de l'aval posant la question du partage de la valeur ajoutée et de la contractualisation, ...
- **Le développement de modes de production innovants** qui s'inscrit dans un contexte de changements climatiques et ses incidences, de respect de l'environnement avec un souci de durabilité confirmé par des bouleversements climatiques et la nouvelle donne énergétique, de nouvelles contraintes sur le sol avec des obligations de compensations écologiques ainsi qu'une conditionnalité des aides publiques et une réglementation européenne ou nationale impliquant un respect croissant des milieux naturels et de leur biodiversité.
- **Le développement de modes d'organisation innovants** qui s'inscrit dans un contexte sociétal évolutif : montée de préoccupations de santé publique, grande sensibilité aux crises sanitaires qui imposent aux producteurs une vigilance accrue (principe de précaution), évolution des comportements alimentaires avec parfois des attentes paradoxales (achats pratiques à bas prix et achats plaisirs plus chers), nouvelles demandes à l'agriculture en termes de biens marchands et non marchands notamment dans les zones urbanisées de circuits de proximité.

Face à ces différents enjeux, le comité régional VIVEA élabore une stratégie de développement de la formation. Les actions en cours portent sur les axes suivants : multi-performance des entreprises, coûts de production et pilotage stratégique des entreprises, management du personnel, capital santé au travail.

(Source : PDFT Poitou-Charentes, www.vivea.fr)

Le marché du travail

L'offre d'emploi

Offres d'emploi déposées à Pôle emploi

Métiers (ROME)	Total offres 2013	Offres durables (CDI, CDD) sup. à 6 mois	Offres temporaires (CDD de 1 à 6 mois)	Offres occasionnelles (CDD inf. 1 mois)
Aide agricole de production fruitière ou viticole	2 455	9	1 932	514
Aide agricole production légumière ou végétale	2 635	39	2 461	135
Aide aux soins animaux	34	23	10	1
Aide d'élevage agricole et aquacole	417	38	29	350
Arboriculture et viticulture	907	164	640	103
Bûcheronnage et élagage	40	15	25	
Conduite d'engins d'exploitation agricole et forestière	143	23	92	28
Conseil et assistance technique en agriculture	48	26	22	
Contrôle et diagnostic technique en agriculture	29	14	14	1
Élevage bovin ou équin	52	31	18	3
Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie	22	14	8	
Élevage de lapins et volailles	32	14	4	14
Élevage ovin ou caprin	39	15	23	1
Élevage porcin	24	15	9	
Entretien des espaces naturels	282	239	39	4
Entretien des espaces verts	660	457	175	28
Horticulture et maraîchage	450	113	282	55
Ingénierie agriculture et environnement naturel	26	18	7	1
Maintenance engins chantier, levage, manut. machines agricoles	193	128	61	4
Podologie animale				
Polyculture, élevage	371	50	264	57
Réparation cycles, motocycles et motoculteurs loisirs	72	37	34	1
Santé animale	2	1		1
Sylviculture	13	11	2	
Toilettage des animaux	3		3	
Total offres d'emploi COT Agri	8 949	1 494	6 154	1 301

Sources : Pôle emploi - DIRECCTE Poitou-Charentes - Année civile 2013

En données cumulées sur 2013, Pôle emploi aura recensé sur les métiers de la production agricole et sylvicole, ainsi que des travaux paysagers près de 8 950 offres d'emploi. Les offres temporaires représentent plus de 68,7 % des offres.

Les deux métiers d'« aide agricole de production fruitière ou viticole » et d'« aide agricole de production légumière ou végétale » influent fortement les résultats. En effet, ils accueillent à eux deux 56,9 % des offres, dont respectivement 78,7 % et 93,4 % sont d'une durée de contrat allant de 1 à 6 mois.

Il convient de mettre en évidence la part des offres durables dans les offres relatives aux métiers de l'entretien des espaces naturels ou des espaces verts, qui est supérieure à 70 %.

La demande d'emploi

DEFM Catégories A et B¹⁶

Métiers (ROME)	DEFM 31 mars 2014	Part moins de 30 ans (en %)	Evolution de mars 2013 à mars 2014
Aide agricole de production fruitière ou viticole	693	30 %	20
Aide agricole production légumière ou végétale	324	26 %	- 25
Aide aux soins animaux	142	63 %	5
Aide d'élevage agricole et aquacole	113	50 %	3
Arboriculture et viticulture	397	25 %	45
Bûcheronnage et élagage	71	38 %	9
Conduite d'engins d'exploitation agricole et forestière	85	35 %	20
Conseil et assistance technique en agriculture	54	50 %	2
Contrôle et diagnostic technique en agriculture	27	22 %	6
Élevage bovin ou équin	105	55 %	- 10
Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie	67	42 %	5
Élevage de lapins et volailles	32	25 %	- 1
Élevage ovin ou caprin	67	48 %	13
Élevage porcin	12	17 %	2
Entretien des espaces naturels	468	12 %	- 46
Entretien des espaces verts	2 258	27 %	11
Horticulture et maraîchage	570	40 %	32
Ingénierie agriculture et environnement naturel	109	56 %	- 6
Maintenance engins de chantier, levage, manutention et machines agricoles	74	55 %	- 5
Podologie animale	7	57 %	Nd.
Polyculture, élevage	474	44 %	40
Réparation cycles, motocycles et motoculteurs de loisirs	160	46 %	- 16
Santé animale	41	56 %	14
Sylviculture	9	33 %	3
Toilettage des animaux	31	58 %	5
Total demandeurs d'emploi COT Agri	6 390	33 %	129

Sources : Pôle emploi - DIRECCTE Poitou-Charentes - Mars 2014

Six groupes de métiers regroupent près de 74 % des DEFM A et B inscrits sur des métiers relevant du COT.

Tout d'abord, les métiers de l'entretien des espaces verts (ROME A1203) regroupent à eux seuls plus du tiers des effectifs de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) de catégories A et B (35,3 %).

Puis, cinq groupes de métiers, ceux de l'Aide agricole de production fruitière ou viticole (ROME A1401), de l'Horticulture et du maraîchage (ROME A1414), de la Polyculture et de l'élevage (ROME A1416), de l'Arboriculture et de la viticulture (ROME A1405) et de l'Aide agricole de production légumière ou végétale (ROME A1402) concentrent la plus grande part des demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits au 31/03/14.

Les moins de 30 ans représentent, au 31 mars 2014, plus de la moitié des DEFM de catégories A et B sur les métiers d'ingénierie en agriculture et environnement naturel (ROME A1303), d'aide aux soins animaux (ROME A1501), d'élevage d'animaux sauvage ou de compagnie (ROME A1408) et d'aide d'élevage agricole et aquacole (ROME A1403).

¹⁶ Ces deux catégories regroupent les Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) inscrits à Pôle emploi, disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée ou d'un emploi à temps partiel ou d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier et n'ayant pas exercé une activité de plus de 78 heures dans le mois.

Zoom sur les métiers de l'entretien des espaces verts (ROME A1203)

Les métiers de l'entretien des espaces verts sont, de loin, ceux qui recueillent le plus de demandes d'emploi (35 % des demandeurs d'emploi du COT « Productions agricoles et sylvicoles, travaux paysagers »). Les offres d'emploi correspondantes apparaissent en net déséquilibre en volume (660 offres proposées par pôle emploi en 2013 pour 2 260 DEFM à fin mars 2014 en catégories A et B).

Ce ratio de 3,4 demandes pour une offre d'emploi interroge quant à la situation des personnes en recherche d'emploi sur ces activités et aux risques d'aggravation de cette situation. Sur la base d'éléments d'aide à l'analyse fournis en janvier 2015 par le Service Statistiques, Etudes et Evaluation de Pôle emploi Poitou-Charentes sont présentés ci-dessous quelques éléments complémentaires pour éclairer la compréhension de ces chiffres.

Parmi les demandeurs d'emploi inscrits sur ces métiers, on remarque la surreprésentation des personnes dotées de faibles niveaux de formation (V, V bis et VI) et particulièrement de niveau VI. La part des DE de niveau VI dans l'entretien des espaces verts est en effet supérieure de 2,7 points à celle des DE de ce niveau dans la DEFM AB globale. Les personnes sans qualification sont également sur représentées (+ 1,8 points par rapport à la part des DE non qualifiés dans la DEFM AB globale).

Ce constat de surreprésentation des DE peu ou pas formés laisse sous-entendre qu'une grande partie des personnes recherchant un emploi dans l'entretien d'espaces verts ne sont peut-être pas issues de cette famille de métiers (si elles avaient été formées à ces métiers, elles auraient au moins acquis un niveau de formation équivalent au CAP).

On constate également que les demandeurs d'emploi avec obligation d'emploi sont surreprésentés dans les métiers de l'entretien des espaces verts (+ 2,7 points). Ce qui laisse supposer que des personnes handicapées et/ou déclarées inaptes à l'exercice de leur métier d'origine se tournent vers ces professions car elles leur semblent plus faciles d'accès que d'autres.

Enfin, les demandeurs d'emploi en catégorie A (ne travaillant pas du tout) sont aussi légèrement surreprésentés dans les métiers de l'entretien des espaces verts (+ 0,1 point) ; par contre ceux qui exercent une activité très réduite (catégorie B) sont sous-représentés (- 0,6 point).

Toutefois, la part des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD) inscrits sur les métiers de l'entretien des espaces verts n'est que très légèrement supérieure à la part des DELD dans la DEFM globale (+ 0,1 point pour les 12-23 mois, + 0,8 point pour les 24 mois et plus). On peut y voir l'impact des contrats aidés très présents sur ces activités (64 % de contrats aidés en 2013 sur ce ROME pour 17 % sur l'ensemble des ROME). 60 % des offres d'emploi sur ces métiers sont de type CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), CAE IAE (Insertion par l'Activité Economique), emplois d'avenir non marchands et emplois de l'IAE¹⁷.

Concernant les offres d'emploi relatives aux activités d'entretien des espaces verts, on observe que les secteurs qui déposent le plus d'offres de ce type sont l'Administration générale, économique et sociale (33 % des offres du ROME A1203), les Services d'aménagement paysager (20 % des offres du ROME A1203) et l'Autre action sociale sans hébergement (13 % des offres du ROME A1203).

¹⁷ Et l'Agence de services et de paiement (ASP) recense 271 emplois d'avenirs signés en un peu plus de 2 ans sur ces métiers.

Les conditions de travail

Ce paragraphe rassemble des informations extraites d'enquêtes conduites au niveau national par la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES), notamment l'enquête Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (Sumer) de 2010 et l'enquête Conditions de travail qui aborde les horaires et l'organisation du temps de travail, l'organisation et les rythmes de travail...

Horaires atypiques, temps de travail et salaires

Les professions d'agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs et bucherons sont plus amenées à travailler sur des horaires décalés ou atypiques que les maraichers, jardiniers ou viticulteurs. C'est en effet une caractéristique de ces métiers que d'être contraint à subir les saisons et la nature : moisson par temps sec, vêlage de nuit...

Les temps de travail dans ces métiers se distinguent à la fois par une part moindre de temps partiel et par des temps de travail dépassant souvent les 40h hebdomadaires.

A l'exception des techniciens et cadres de l'agriculture, ces métiers se caractérisent par des niveaux de salaires inférieurs en moyenne à ceux constatés pour l'ensemble des actifs.

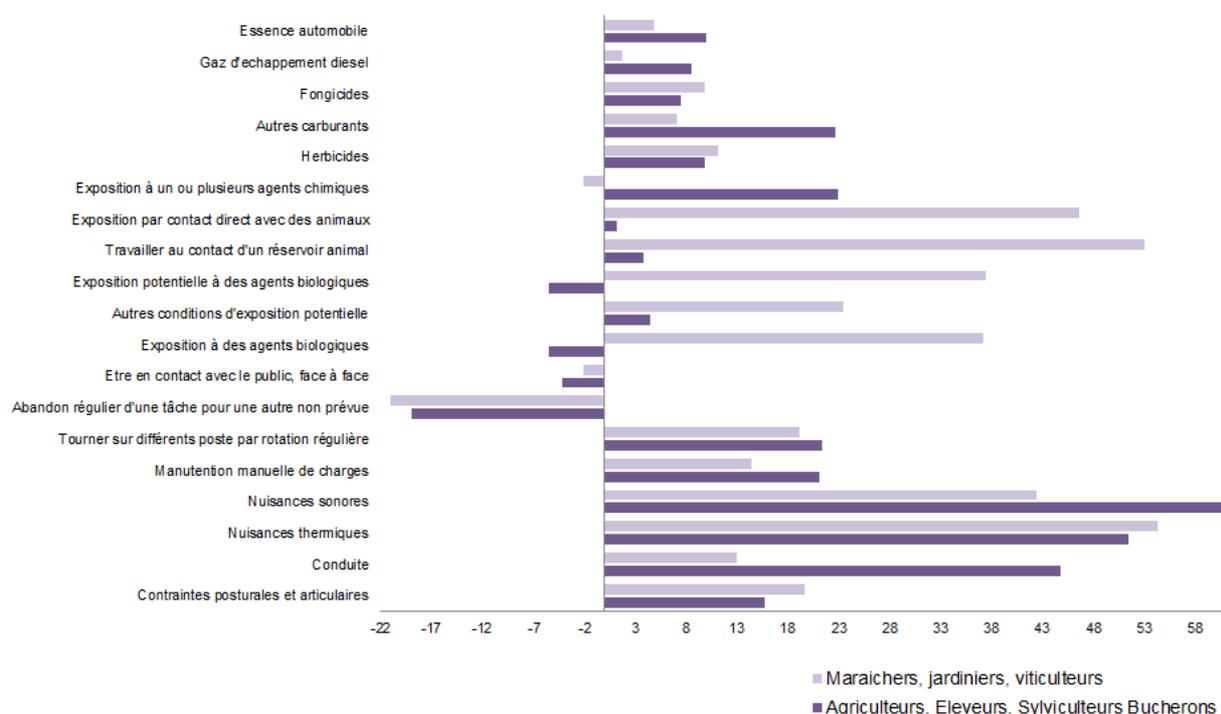
Exposition aux risques professionnels

Les données présentées dans ce paragraphe sont issues de l'enquête Sumer 2010, enquête transversale réalisée par les médecins du travail et de prévention et coordonnée par la Dares et la DGT (inspection médicale du travail). Cette enquête permet de cartographier les expositions aux risques professionnels des salariés, la durée de ces expositions et les protections collectives ou individuelles éventuelles mises à disposition.

		Proportion de salariés exposés		
		Agriculteurs, Eleveurs, Sylviculteurs Bucherons	Maraichers, jardiniers, viticulteurs	Ensemble des professions
Grands types de contraintes physiques	Contraintes posturales et articulaires	90,0	94,0	74,3
	Conduites	77,3	45,5	32,5
	Nuisances thermiques	71,5	74,4	20,0
	Nuisances sonores	60,8	42,5	
	Manutention manuelle de charges	58,3	51,7	37,2
Types de contraintes organisationnelles	Tourner sur différents poste par rotation régulière	42,4	40,2	21,0
	Abandon régulier d'une tâche pour une autre non prévue	37,6	35,6	56,6
	Etre en contact avec le public, face à face	32,0	34,0	36,1
Exposition à des agents biologiques	Exposition à des agents biologiques	16,7	59,4	22,2
	Autres conditions d'exposition potentielle	12,5	31,5	8,0
	Exposition potentielle à des agents biologiques	16,5	59,4	21,9
	Travailler au contact d'un réservoir animal	6,5	55,8	2,7
	Exposition par contact direct avec des animaux	2,5	47,9	1,3
Nuisances chimiques	Exposition à un ou plusieurs agents chimiques	56,1	31,2	33,2
	Herbicides	10,3	11,7	0,5
	Autres carburants	26,8	11,2	4,1
	Fongicides	8,0	10,3	0,5
	Gaz d'échappement diesel	12,2	5,5	3,7
	Essence automobile	12,1	7,0	2,1

Sources : DARES, Enquête SUMER 2010 – Champ : France

Ecarts à la moyenne (en points)



Source : DARES Analyses, n°10, février 2013 – Traitement ARFTLV

Selon les travaux de la DARES, le secteur agricole exposerait plus particulièrement ses actifs à des contraintes physiques intenses, à des produits chimiques. Par ailleurs, les salariés sont aussi « nombreux à estimer qu'une erreur dans leur travail pourrait entraîner des coûts financiers importants pour l'entreprise ».

Annexes

Définitions

AIDE FAMILIAL : membre de la famille en dehors du conjoint, qui participe à la mise en valeur de l'exploitation sans y avoir la qualité de salarié, ascendant et à partir de 16 ans, descendant, frère, sœur ou allié au même degré du chef d'exploitation ou de son conjoint.

CHEF D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE : Non-salarié (pour l'essentiel dans cette population), il adhère au régime agricole dès lors que son activité est considérée comme agricole¹⁸ sur une exploitation d'une dimension au moins égale à une demi-SMI (Surface Minimum d'Installation).

CONJOINT : époux (se) ou concubin(e) ou « pacsé(e) » du chef d'exploitation ou d'entreprise agricole qui n'est pas constituée sous forme d'une société ou d'une co-exploitation entre conjoints. Le conjoint actif sur l'exploitation, quel que soit le statut, conjoint collaborateur ou conjoint participant aux travaux, est affilié au régime agricole. Depuis le 1er janvier 2006, la dénomination « collaborateur d'exploitation » remplace celle de « conjoint collaborateur ».

MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE : chefs d'exploitation et coexploitants, conjoints actifs sur l'exploitation, aides familiaux (membres de la famille des chefs d'exploitation et co-exploitants).

NON SALARIES :

Dans les fichiers de la Mutuelle Sociale Agricole sont inclus, dans la catégorie des non-salariés, les chefs d'exploitation, les conjoints, les aides familiaux et les artisans.

Nota : au sens du recensement de la population, les travailleurs considérés comme non-salariés sont les travailleurs indépendants (artisans, professions libérales...), les employeurs ou dirigeants non-salariés, les aides familiaux non-salariés.

SALARIES : Un salarié est comptabilisé physiquement une fois pour l'activité principale qu'il a exercée, quel que soit le nombre d'emplois qu'il a occupé dans l'année, sauf dans le cas où il a changé de département pour son activité.

TRAVAILLEURS OCCASIONNELS : Parmi les emplois occasionnels se trouvent les emplois saisonniers : « Les contrats saisonniers sont ceux pour lesquels l'employeur bénéficie d'une exonération ou d'une réduction de charges patronales spécifique aux travailleurs occasionnels ou qui bénéficient de dispositifs spécifiques à l'emploi saisonnier (titre emploi simplifié agricole par exemple).

La mesure « travailleurs occasionnels » concerne exclusivement les salariés embauchés pour réaliser des tâches temporaires, liées au cycle de la production agricole, et s'applique pour une durée de 119 jours de travail au maximum, par salarié et par employeur. ».

(Source « Le poids croissant des contrats saisonniers » Sophie Villaume, division Agriculture, Insee - sep. 2011)

TRAVAILLEURS PERMANENTS : Au sens du recensement de la population agricole, on désigne par ce terme les personnes travaillant sur l'exploitation de manière régulière.

18 Toutes les activités éligibles sont répertoriées dans l'article L 722-1 du Code Rural et de la pêche maritime.

Délimitation statistique de l'observation

Rappelons que le code NAF est aussi appelé code APE (Activité Principale de l'Entreprise). Il est obligatoire et unique. Toutefois, pour une même entreprise, il peut être différent d'un établissement à un autre.

Domaines d'activités	Activités détaillées	Codes	Libellés	
Agriculture	Légumes et vergers	Arboriculture	01.22Z	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux
			01.23Z	Culture d'agrumes
			01.24Z	Culture de fruits à pépins et à noyau
			01.25Z	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque
			01.26Z	Culture de fruits oléagineux
		Maraichage	01.13Z	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
	46.31Z		Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes	
	Production animale	Elevage	01.41Z	Élevage de vaches laitières
			01.42Z	Élevage d'autres bovins et de buffles
			01.43Z	Élevage de chevaux et d'autres équidés
			01.44Z	Élevage de chameaux et d'autres camélidés
			01.45Z	Élevage d'ovins et de caprins
			01.46Z	Élevage de porcins
			01.47Z	Élevage de volailles
			01.49Z	Élevage d'autres animaux
			01.50Z	Culture et élevage associés
	Production végétale	Grande culture	01.11Z	Culture de céréales (à l'exception du riz), légumineuses et graines oléagineuses
			01.12Z	Culture du riz
			01.14Z	Culture de la canne à sucre
			01.15Z	Culture du tabac
			01.16Z	Culture de plantes à fibres
			01.19Z	Autres cultures non permanentes
			46.21Z	Comm. de gros céréales, tabac non manuf. et aliments pour bétail
		Pépinières	01.27Z	Culture de plantes à boissons
			01.28Z	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques
			01.29Z	Autres cultures permanentes
			01.30Z	Reproduction de plantes
			46.22Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fleurs et plantes
		Viticulture	Viticulture	01.21Z
	Services agricoles	Entreprises de soutien à la sylviculture	02.40Z	Services de soutien à l'exploitation forestière
Entreprises de soutien à l'agriculture		01.61Z	Activités de soutien aux cultures	
		01.63Z	Traitement primaire des récoltes	
		01.64Z	Traitement des semences	
		77.31Z	Location et location-bail de machines et équipements agricoles	
Entreprises de soutien à l'élevage		01.62Z	Activités de soutien à la production animale	
	75.00Z	Activités vétérinaires		
Travaux paysagers	81.30Z	Services d'aménagement paysager		
Sylviculture	Sylviculture	02.10Z	Sylviculture et autres activités forestières	
		02.20Z	Exploitation forestière	
		02.30Z	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage	